



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région Bretagne

# Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne



2014





La fin de l'année 2013 a été marquée par une crise sans précédent en Bretagne. L'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux se sont mobilisés pour élaborer le Pacte d'Avenir pour la Bretagne afin d'apporter des solutions aux situations d'urgence des personnes, des entreprises et des territoires touchés, et pour définir les perspectives d'une nouvelle dynamique de développement pour la région. Signé le 13 décembre 2013 par le Premier ministre et le président du Conseil régional, le Pacte d'avenir a constitué la feuille de route des services de l'État en région pour l'année 2014.

**J'ai souhaité faire apparaître dans ce rapport, mois par mois, les principales actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'avenir et qui témoignent du respect des engagements pris en fin 2013.**

Les mesures d'urgence ont été mises en œuvre en faveur des personnes les plus durement touchées par la crise dans le bassin d'emploi autour de l'usine de Lampaul. Des plateformes d'appui aux mutations économiques se sont constituées dans le Finistère en vue de sécuriser les parcours professionnels par la formation et accompagner les projets de développement. Toutes ces mesures d'urgence ont ensuite été étendues aux autres territoires en fonction des besoins.

Le Pacte a permis de garantir les crédits qui étaient inscrits dans les différentes programmations de l'État malgré les contraintes très fortes qui s'exerçaient sur les budgets. Pour l'année 2014, l'engagement financier, qui portait sur 319,6 M€, a été tenu. Les outils financiers de mise œuvre du Pacte sur la période 2014-2020 ont été préparés et pour certains finalisés. C'est le cas du contrat de plan pour 2015-2020, que j'ai signé avec le président du Conseil régional le 11 mai 2015, et qui traduit les engagements du Pacte notamment en matière d'investissements routiers et ferroviaires, en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que pour le soutien au développement des territoires pour les six prochaines années.

Un second enjeu du Pacte d'avenir porte sur la mise en œuvre des simplifications administratives, à laquelle concourent l'ensemble des services de l'État, afin de faciliter l'installation et le développement des activités économiques en Bretagne. Les efforts ont donc également porté, en 2014, sur la simplification des procédures, telles que le régime d'enregistrement des installations classées pour les élevages porcins, l'autorisation unique pour les unités de méthanisation et l'éolien terrestre ainsi que le certificat de projet. L'installation de la conférence régionale de la modernisation publique, le 21 mai 2014, a permis de dresser un bilan d'étape et les axes de travail à venir.

Sur le plan économique et social, 2014 a vu la mise en place d'un certain nombre d'instances : le comité régional stratégique de filière, la conférence sociale régionale, et l'installation, le 27 février 2014, du comité de suivi du Pacte d'avenir pour la Bretagne à Rennes dont le rôle est d'assurer le suivi global du pacte et des résultats obtenus, d'informer des difficultés rencontrées et de proposer des nouveaux chantiers ou des évolutions.

Les différentes actions menées, les résultats obtenus, les perspectives, ont été présentés à tous les acteurs institutionnels bretons, le 18 décembre 2014, pour le 1er anniversaire du pacte d'avenir pour la Bretagne. Cette réunion a permis au Premier ministre et au Président du Conseil régional de signer le Protocole d'engagement du Pacte.

Mais le travail ne s'arrête pas là et l'actualité nous confirme régulièrement que des difficultés perdurent. C'est pourquoi l'État en région demeure mobilisé en 2015, en lien avec les services départementaux, pour l'ensemble des territoires et des citoyens.

Bonne lecture à tous.

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA



<b>1</b>	p 7-10	<b>LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2014</b>
<b>2</b>	p 11-16	<b>LE PACTE D'AVENIR, MOIS PAR MOIS</b>
<b>3</b>	p 17-21	<b>LES DOCUMENTS CADRES</b> <b>3.1 Contrat de projet État-Région 2007-2013</b> <b>3.2 Contrat de Plan État-Région 2015-2020</b> <b>3.3 Fonds européens</b> 3.3.1 FEDER 3.3.2 FSE 3.3.3 FEADER 3.3.4 FEP
<b>4</b>	p 23-27	<b>LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT EN BRETAGNE</b> <b>4.1 Dépenses de l'État par mission</b> 4.1.1 Poids financier de l'État en Bretagne 4.1.2 Structure des dépenses de l'État en Bretagne <b>4.2 Effectifs de l'État</b> 4.2.1 Effectifs civils de l'État en Bretagne <b>4.3 Concours financiers aux collectivités locales</b>
<b>5</b>	p 29-34	<b>EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> <b>5.1 Préservation et développement du tissu économique et social</b> 5.1.1 Stratégie de filières 5.1.2 Connaissances des filières et des entreprises et accompagnement de leur développement 5.1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 5.1.4 Accompagner les restructurations de défense 5.1.5 Médiation interentreprises 5.1.6 Création d'entreprises : dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Reprise d'Entreprise) <b>5.2 Mesures en faveur de l'emploi</b> <b>5.3 Agriculture et agroalimentaire</b> <b>5.4 Renforcement de la compétitivité, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises</b> 5.4.1 Soutien à l'investissement 5.4.2 Soutien à l'innovation et à la compétitivité 5.4.3 Soutien au développement à l'international <b>5.5 Commerce Artisanat</b> <b>5.6 Tourisme</b>
<b>6</b>	p 35-40	<b>ÉDUCATION - CULTURE - JEUNESSE ET SPORT</b> <b>6.1 Enseignement primaire et secondaire</b> <b>6.2 Réforme des rythmes scolaires</b> <b>6.3 Dispositifs d'accompagnement pour conforter la réussite de chaque breton</b> <b>6.4 Enseignement maritime</b> <b>6.5 Enseignement agricole</b> <b>6.6 Enseignement supérieur et recherche</b> <b>6.7 Culture</b> <b>6.8 Actions en faveur de l'engagement des jeunes</b> 6.8.1 Mobilité internationale 6.8.2 Soutien à la vie associative 6.8.3 Sport
<b>7</b>	p 41-48	<b>ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> <b>7.1 Schéma régional de cohérence écologique</b> <b>7.2 Promotion des déplacements durables</b> 7.2.1 Déploiement régional de la charte «Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent» 7.2.2 Transports collectifs <b>7.3 Innovation territoriale</b> 7.3.1 Agenda 21 7.3.2 Economie verte 7.3.3 Démarche Écocité <b>7.4 Promotion du développement durable</b> <b>7.5 S'adapter au changement climatique</b> <b>7.6 Aménager durablement le territoire</b> 7.6.1 Aménagement et urbanisme durable

- 7.6.1.1 Gestion économe du foncier
- 7.6.1.2 Écoquartier
- 7.6.2 Cohésion et réduction des inégalités territoriales
  - 7.6.2.1 Amélioration de l'accès aux services au public
  - 7.6.2.2 Revitalisation des centres bourgs
  - 7.6.2.3 Politique de la ville et renouvellement urbain

## **7.7 Habitat / Logement**

### **7.8 Préserver et améliorer le cadre de vie**

- 7.8.1 Préserver la biodiversité
- 7.8.2 Des abeilles pour promouvoir la biodiversité
- 7.8.3 Préserver les paysages

### **7.9 Organiser les déplacements**

- 7.9.1 La route
- 7.9.2 Le fer

**8** p 49-51

## **EAU - MER - LITTORAL**

### **8.1 Préserver la ressource en eau**

- 8.1.1 Installations classées pour la protection de l'environnement élevage
- 8.1.2 Reconquérir la qualité des eaux
  - 8.1.2.1 Réponses apportées aux contentieux européens
  - 8.1.2.2 Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

### **8.2 Mer, pêche et littoral**

### **8.3 Directive-cadre stratégie pour le milieu marin**

### **8.4 Politique intégrée mer et littoral**

### **8.5 Stratégie de désignation des sites Natura 2000 au large**

**9** p 53-60

## **SANTÉ - PROTECTION DES POPULATIONS - CONTRÔLES**

### **9.1 Évolution des dépenses de santé**

### **9.2 Santé en Bretagne**

- 9.2.1 Compétence de niveau zonal ?

### **9.3 Sécurité des ouvrages hydrauliques**

### **9.4 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

### **9.5 Protection des salariés**

- 9.5.1 Inspection du travail
- 9.5.2 Faisons la route ensemble et la sécurité des agents en intervention sur les routes

### **9.6 Prévention des risques**

- 9.6.1 Intempéries, risques naturels
- 9.6.2 Sauvetage et assistance maritimes
- 9.6.3 Signalisation maritime

### **9.7 Contrôles**

- 9.7.1 Contrôles de l'autorité d'audit
- 9.7.2 Contrôles de la formation professionnelle
- 9.7.3 Contrôles des pêches maritimes
- 9.7.4 Contrôles des transports
- 9.7.5 Contrôles douaniers
- 9.7.6 Contrôles dans les domaines de la jeunesse et des sports
- 9.7.7 Contrôles des exploitations agricoles

**10** p 61-65

## **SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENVERS LES POPULATIONS FRAGILES**

### **10.1 Égalité entre les femmes et les hommes**

### **10.2 Personnes âgées**

### **10.3 Personnes en situation de handicap**

- 10.3.1 Lancement de Handi-Pacte Bretagne
- 10.3.2 Scolarisation des élèves en situation de handicap

### **10.4 Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

### **10.5 Protection juridique des majeurs**

### **10.6 Déclinaison régionale du 3e plan national Autisme**

### **10.7 Services pénitentiaires**

**11** p 67-69

## **L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT**

### **11.1 Ressources humaines de l'État**

### **11.2 Prévention des risques psychosociaux**

### **11.3 Développement durable**

### **11.4 Mission achats**

# **1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2014**



Tant sur le plan du Pacte d'évenir que sur celui de l'activité « traditionnelle » des services de l'État.

Pacte d'avenir		Activité des services de l'État
<p><b>1er Janvier</b> : mise en place d'un régime d'enregistrement ICPE simplifié pour les élevages porcins entre 450 et 2000 animaux.</p> <p><b>29 janvier</b> : séminaire des services de l'État pour la mise en œuvre du pacte d'avenir.</p>	<p><b>JANVIER</b></p>	<p><b>10 janvier</b> : signature des contrats de performance des 4 pôles de compétitivité bretons.</p> <p><b>15 janvier</b> : réunion du comité de pilotage algues vertes.</p>
<p><b>7 février</b> : installation de la plateforme territoriale d'appui aux mutations économiques du Finistère.</p> <p><b>14 février</b> : installation du comité de suivi stratégique régional de la filière alimentaire (plan agricole et agroalimentaire pour la Bretagne).</p> <p><b>18 février</b> : Installation de la conférence sociale régionale.</p> <p><b>21 février</b> : conférence régionale de la mer et du littoral.</p> <p><b>27 février</b> : installation du comité de suivi du pacte d'avenir pour la Bretagne.</p>	<p><b>FEVRIER</b></p>	<p><b>7 février</b> : inauguration du campus de l'ENS Rennes.</p>
<p><b>14 mars</b> : signature du premier arrêté préfectoral pris en région établissant le 5e programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole.</p>	<p><b>MARS</b></p>	<p><b>13 mars</b> : comité de suivi des ex-salariés du site Doux.</p>
<p><b>10 avril</b> : 1ère réunion du bureau de la Conférence sociale régionale.</p> <p><b>14 avril</b> : installation à Carhaix de la plateforme d'appui aux mutations économiques du Centre Ouest Bretagne.</p>	<p><b>AVRIL</b></p>	<p><b>7 avril</b> : semaine de l'industrie</p> <p><b>17 avril</b> : lancement du projet régional de l'enseignement agricole.</p> <p><b>17 avril</b> : assises inter régionales du travail social.</p>
<p><b>21 mai</b> : installation de la conférence régionale de la modernisation publique.</p>	<p><b>MAI</b></p>	<p><b>26 mai</b> : signature d'une charte de la commande publique.</p>
<p><b>1er juin</b> : mise en place de l'autorisation unique pour les unités de méthanisation et l'éolien terrestre.</p> <p><b>30 juin</b> : séminaire à Rostronen de préfiguration de la conférence bretonne sur l'eau et les milieux aquatiques et du plan breton sur l'eau.</p>	<p><b>JUIN</b></p>	<p><b>6 juin</b> : lancement de la réalisation de 1000 contrats d'avenir pour le second semestre 2014.</p> <p><b>12 juin</b> : Assises régionales du tourisme à RENNES.</p>

## Pacte d'avenir

**8 juillet** : 2ème réunion du bureau de la Conférence sociale régionale.

---

**A compter du 1er septembre** : mise en place du certificat de projet pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) hors élevages.

**4 septembre** : ouverture du débat public sur le projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL).

**30 septembre** : inauguration du campus numérique de Bretagne.

**17 octobre** : réunion du comité local emploi formation (CLEF) du Centre-Ouest Bretagne (COB).

**20 octobre** : 3ème réunion du bureau de la Conférence sociale régionale.

---

**12 novembre 2014** : Rennes remporte le label "French Tech".

**21 Novembre 2014** : 18ème conférence régionale de la mer et du littoral.

---

**5 décembre** : signature du protocole de mise en œuvre du volet culturel du pacte d'avenir

**8 décembre** : installation de la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques.

**10 décembre** : réunion de la conférence sociale

**18 décembre** : signature d'un protocole d'engagement entre le Premier ministre et le président du conseil régional

## JUILLET

## AOÛT

## SEPTEMBRE

## OCTOBRE

## NOVEMBRE

## DECEMBRE

## Activité des services de l'État

Opération Interministérielle Vacances

**1er juillet** : publication du plan régional autisme

**1er juillet** : assises de la pêche et des produits de mer à Lorient.

**1er juillet** : installation du comité de pilotage du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

**4 juillet** : conférence régionale de la mer et du littoral à Lorient

---

Opération interministérielle vacances

Ouverture du campus des métiers de Brest

**24 septembre** : mission confiée au Préfet de région, par le ministre de l'agriculture, d'établir des recommandations sur les contrôles agricoles avant le 30 janvier 2015.

---

**2 octobre** : création par décret du parc naturel du golfe du Morbihan

**22 octobre** : Lancement l'évaluation environnementale du CPER

**31 octobre** : ouverture à Rennes des premiers travaux de la mission interministérielle d'évaluation du plan gouvernemental 2010-2015 de lutte contre les algues vertes

---

**4 novembre** : destruction par la douane de 10 200 contrefaçons.

**17 novembre 2014** : Assises de la ruralité à Plélan le Petit.

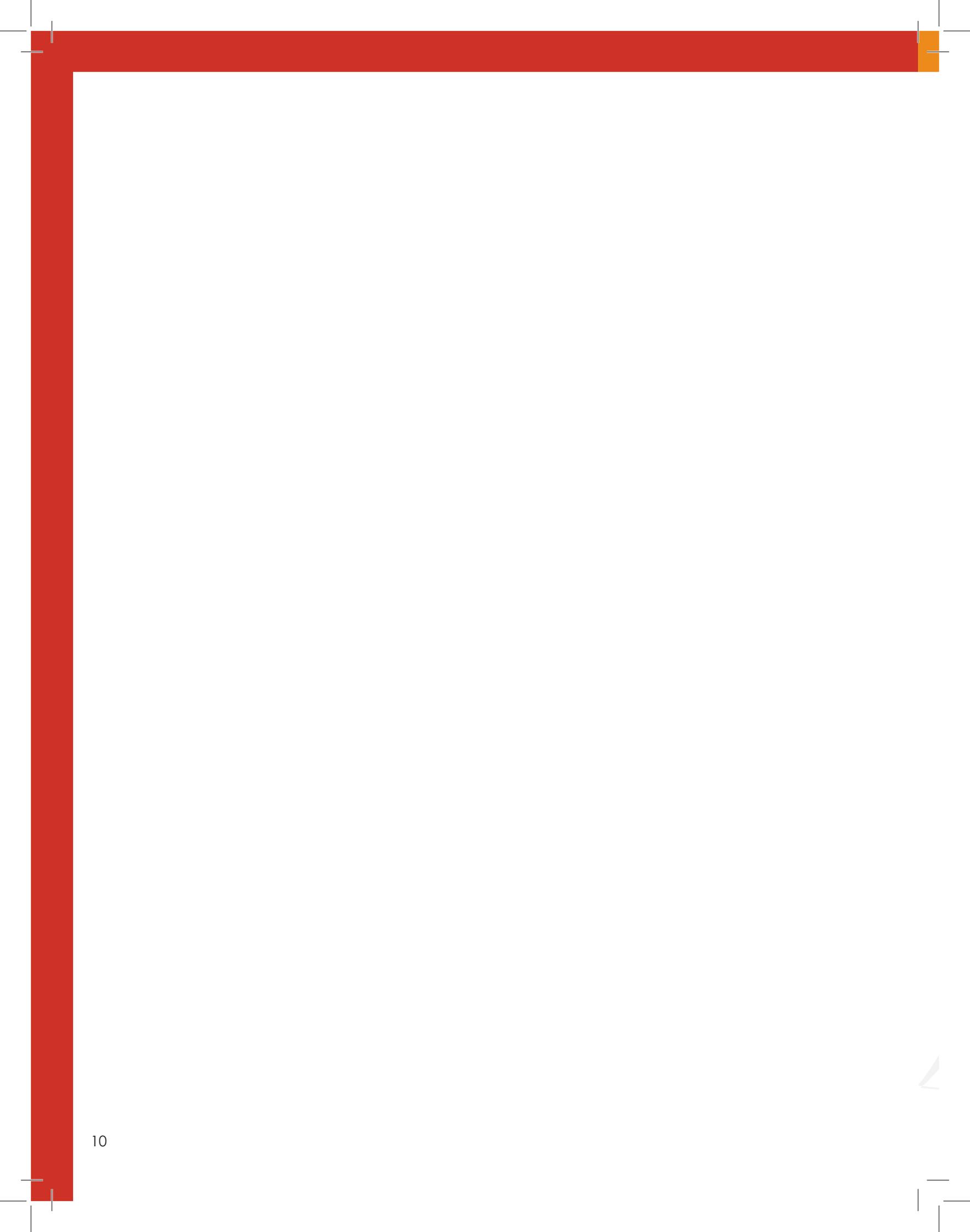
**25 novembre** : colloque inter régional sur la politique de la ville à Redon.

---

**4 décembre** : signature d'une convention sur l'égalité hommes-femmes dans le système scolaire

**4 décembre** : rencontre régionale du Président de l'ANAH avec les collectivités délégataires des aides à la pierre à Lorient

**9 décembre** : réunion d'installation du comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP)



2

## LE PACTE D'AVENIR, MOIS PAR MOIS



## JANVIER

Dès le 1er janvier 2014, mise en œuvre du régime d'enregistrement ICPE pour les élevages porcins

**70 % traités en moins de 7 mois  
50 % en moins de 5 mois  
(contre 12 à 18 mois pour les dossiers d'autorisation)**

**Un enjeu du Pacte d'avenir** : mettre en œuvre les simplifications administratives de nature à faciliter l'installation et le développement des activités économiques en Bretagne.

**Une action** : le régime de l'enregistrement, régime d'autorisation simplifié, pour les élevages porcins entre 450 et 2000 équivalents animaux a été mis en œuvre dès le 1er janvier 2014.

- réduction des délais d'instruction de 12 à 5 mois
- remplacement de l'enquête publique par une consultation dématérialisée
- maintien du même degré d'exigence pour la protection de l'environnement
- 62 dossiers déposés

**29 janvier 2014** : séminaire des services de l'État pour la mise en œuvre du Pacte d'avenir

Présidé par M. Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne. Outre un rappel des engagements, modalités de mise en œuvre et suivi du Pacte, ce séminaire a permis :

- de définir le rôle et la composition de la conférence régionale de la modernisation publique
- de présenter les expérimentations conduites en Bretagne en matière de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises
- de préparer la future conférence sociale (voir mois de février)

## FÉVRIER

**10 février 2014** : lancement officiel d'une plateforme territoriale d'appui aux mutations économiques dans le Finistère

Les plateformes d'appui aux mutations économiques regroupent l'État, la Région, les partenaires économiques et sociaux et les collectivités des bassins d'emploi de Morlaix, Brest, Centre Ouest Bretagne et Cornouaille.

**Le dispositif des plateformes d'appui aux mutations économiques en place dans le Finistère Nord** :

Un dispositif départemental de coordination, du fait de la continuité territoriale des sites impactés, a été mis en place pour coordonner les actions sur les territoires. Son action s'appuie sur trois piliers :

- remédier aux situations d'urgence (accompagnement des salariés, revitalisation, reconversion des sites),
- sécuriser les parcours professionnels en anticipation des crises,
- prospecter les projets de développement pour le rebond des territoires.

Une mission d'ingénierie territoriale a été confiée à AFPA/Sémaphore/Sodie pour le Finistère nord afin d'étudier les conditions de mise en place d'une dynamique de rebond sur le territoire.

Une bourse à l'emploi a été mise en place pour faciliter la collecte des offres d'emplois sur toute la Bretagne, prioritairement dans le Finistère et les IAA. Elle a recueilli plus de 1000 offres, majoritairement dans l'industrie qui ont été pourvues rapidement.

Chaque sous-préfet est en charge, sur son territoire, de la mise en œuvre territoriale d'actions, en lien fort avec les partenaires du territoire et en s'appuyant sur tous les services de l'État.

Afin d'assurer une cohérence entre les démarches régionales et locales, des réunions sont organisées avec les partenaires sociaux régionaux et les représentants locaux de l'État et du Conseil régional.

**14 février 2014** : installation du comité régional stratégique de filière à Pontivy

**2014 : année de mise en œuvre, par les services de l'État et du Conseil régional, du plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB) intégré au Pacte d'avenir pour la Bretagne.**

Son instance de pilotage associe professionnels, représentants des salariés et de la société civile et pouvoirs publics.

Le **comité stratégique régional de la filière alimentaire** s'est réuni pour la première fois le 14 février 2014, après 5 réunions du comité restreint, témoignant de la dynamique engendrée autour du plan et de la forte implication de l'ensemble des acteurs régionaux (cf mois de décembre : deuxième réunion du comité régional stratégique de filière)

**18 février 2014** : installation de la conférence sociale régionale

### Une démarche novatrice et expérimentale

Inscrite dans le Pacte d'avenir, elle associe l'État, le Conseil régional, les organisations syndicales représentatives de salariés, les organisations patronales ainsi que des acteurs importants invités (Pôle emploi, consulaires, etc.).

Elle place le dialogue social, méthode d'anticipation des crises, au cœur du développement économique de la Bretagne.

Cette nouvelle dynamique, enjeu majeur de performance territoriale, s'inscrit autour de 6 thématiques donnant lieu à autant de groupes de travail réunis au cours de l'année 2014.

Un bureau, plus restreint, également quadripartite suit la mise en œuvre des décisions de la conférence ainsi que les thématiques de l'agenda social.

### Quatre territoires retenus pour expérimenter une démarche de sécurisation des parcours professionnels :

- des territoires affectés par de lourdes restructurations : Morlaix et Châteaulin
- un territoire avec des potentialités de développement : Lorient
- un territoire où l'emploi est en baisse : Lamballe – Saint-Brieuc
- un territoire avec un accompagnement important des entreprises : Fougères – Vitré

### La deuxième réunion de la conférence s'est tenue le 10 décembre 2014.

**21 février 2014** : Réunion de la 16ème conférence régionale mer et littoral à Saint-Brieuc

- Le Pacte confie à la CRML la mission de formaliser une stratégie maritime régionale cohérente qui soutienne et conforte la vocation maritime de la Bretagne et ses domaines d'excellence.
- Ce soutien à l'excellence maritime a vocation à se décliner dans la diversité des champs qui font de la région un territoire d'une richesse maritime exceptionnelle : la pêche, les énergies marines renouvelables, la construction et la réparation navale, le développement portuaire, le nautisme... Plus spécifiquement, le Pacte réaffirme le soutien aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture.
- Le CRH a programmé les crédits en faveur de la construction du logement social (11 ME) et de la rénovation du parc privé (AHAH 55 ME).

**27 février 2014** : Réunion du comité régional de l'habitat

### 27 FÉVRIER 2014

#### INSTALLATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE À RENNES.

SON RÔLE : ASSURER LE SUIVI GLOBAL DU PACTE ET DES RÉSULTATS OBTENUS, ÊTRE INFORMÉ DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, PROPOSER DES NOUVEAUX CHANTIERS OU DES ÉVOLUTIONS.

## MARS

**14 mars 2014** : signature du premier arrêté préfectoral pris en région, établissant le 5ème programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Dans un contexte fortement imprégné par les contentieux administratifs ouverts tant auprès de la Cour de Justice de la Communauté Européenne (CJCE) qu'auprès du Tribunal Administratif de Rennes à l'encontre du 4ème programme d'action (2009-2013), la concertation conduite par les services de l'État a permis d'aboutir le 14 février 2014 à une rénovation de l'encadrement réglementaire des exploitations agricoles à travers le premier arrêté préfectoral pris en région, établissant le 5ème programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Cet arrêté place l'équilibre de la fertilisation au cœur du futur dispositif. En matière de simplification administrative, il met fin au dispositif de zones d'excédents structurels.

## AVRIL

**10 avril 2014** : 1ère réunion du bureau de la conférence sociale régionale

Lors de la conférence sociale du 18 février, a été décidée la constitution d'un bureau quadripartite en charge du suivi opérationnel des décisions de la conférence. Le principal enjeu de cette première réunion du bureau a porté sur le lancement effectif des démarches de l'agenda social, avec l'établissement d'un calendrier et d'une méthode.

**14 avril 2014** :

Installation à Carhaix de la palterforme d'appui aux mutations économiques du Centre Ouest Bretagne.

## MAI

**21 mai 2014** : Installation de la conférence régionale de la modernisation publique

Instaurée par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, la conférence régionale de la modernisation publique, coprésidée par le préfet de région et le président du Conseil régional de Bretagne, a été installée en présence de M. Thierry Mandon, co-président du Conseil de la simplification pour les entreprises. Elle a rendu compte des travaux engagés en Bretagne en matière de simplification :

- La Bretagne, seule région à disposer d'une telle instance, est également la seule à expérimenter trois nouvelles mesures de facilitation des projets : l'autorisation unique, le certificat de projet et les zones d'intérêt économique et écologique.
- Des groupes de travail ont d'ores et déjà dégagé des premières pistes pour la simplification dans les domaines de la pêche, des relations sociales dans l'entreprise et pour la construction de logements.
- Des mesures en faveur du développement des activités agricoles sont en place depuis les mois de janvier (régime d'enregistrement pour les élevages porcins entre 450 et 2000 animaux - cf mois de janvier) et mars (5ème programme d'actions directive nitrates - cf mois de mars).

## JUIN

**A compter du 1er juin 2014** : mise en place de l'autorisation unique pour les unités de méthanisation et l'éolien terrestre

*Fin 2014, en Bretagne, 6 projets ont été déposés dans le cadre de la procédure de l'autorisation unique (5 projets ICPE éolien, 1 projet ICPE méthanisation).*

Deux expérimentations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont été lancées en Bretagne : l'autorisation unique le 1er juin (et le certificat de projet le 1er septembre). Elles visent à simplifier la vie des entreprises, en raccourcissant les délais d'instruction, en donnant une meilleure visibilité aux porteurs de projets sur les étapes de la procédure, ainsi qu'une meilleure sécurité juridique aux projets eux-mêmes, sans porter préjudice à la protection de l'environnement.

## JUILLET

**4 juillet 2014** : 17ème conférence régionale de la mer et du littoral à Lorient (Cf mois de février)

**8 juillet 2014** : 2ème réunion du bureau de la conférence sociale (Cf mois de février et avril)

## SEPTEMBRE

**À compter du 1er septembre 2014** : mise en place du certificat de projet pour toutes les ICPE, sauf dossiers d'élevage (simplifications)

**4 septembre 2014** : Ouverture du débat public sur le projet de ferroviaire « Liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire » (LNOBPL)

**30 septembre 2014** : Inauguration du campus numérique de Bretagne, UEB C@mpus

Il s'agit de la deuxième expérimentation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) lancée en Bretagne (cf mois de juin : autorisation unique).

Fin 2014, 1 certificat de projet demandé pour un projet éolien (9 à mi-mai 2015)

Outre l'amélioration de l'accessibilité de la pointe bretonne, le projet de lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire (LNOBPL) vise à rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes, renforcer le réseau inter-ville et l'irrigation des territoires par un maillage de dessertes rapides et performantes, desservir le futur aéroport du Grand Ouest et dégager des possibilités d'évolution à long terme du réseau.

Le débat public s'est ouvert le 4 septembre 2014 dans le respect du calendrier prévisionnel et de l'engagement pris dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne. 16 réunions publiques ont eu lieu (Clôture le 3 janvier 2015).

Inauguré en simultanée dans 5 villes (Brest, Lannion, Lorient, Rennes, Saint-Brieuc) à l'occasion d'une télé-table ronde, le campus numérique de Bretagne, UEB C@mpus, unique en Europe, a fait également l'objet de la pose de la première pierre de deux nouveaux bâtiments à Brest et Rennes.

Le premier campus multi-sites en Europe comprend ainsi un réseau de 28 universités et écoles interconnectées sur 38 sites grâce à la technologie immersive (13 télé-salles de travaux dirigés et 21 télé-amphithéâtres et pour la recherche, 7 salles en visioconférence immersive et 13 salles de télé-présence sur l'ensemble du territoire).

Le pacte d'avenir indique :

« le déploiement du campus numérique favorisera sans délais, et avec le concours prévu par l'État, la constitution et le développement d'une offre de formation en ligne (Massive On-line Open Courses -MOOCs, cours hybride), pour tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Des modules de cours en ligne seront proposés spécifiquement aux bacheliers professionnels et technologiques pour les accompagner dans les premiers mois de formation en BTS et DUT. De nouvelles salles immersives de télétravail élargiront le réseau régional ».

Une convention cadre a été signée entre l'État, la Région et l'UEB, le 13 avril 2011, par laquelle l'État d'une part, la Région Bretagne et les autres collectivités bretonnes concernées d'autre part s'engagent à financer, à hauteur de 30 M€ chacun, la réalisation du projet « UEB C@mpus ».

## OCTOBRE

**17 octobre 2014** : 3ème réunion du comité local emploi formation (CLEF) du Centre-Ouest Bretagne (COB) à Gourin

Réuni le 17 octobre 2014 pour la 3ème fois, sous le co-pilotage de l'État et de la Région, en présence des acteurs du territoire du COB, ce comité est l'instance de pilotage territoriale de la plate-forme d'appui aux mutations économiques (PAME) du Pays COB, prévue dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

Il renforce la concertation en matière de politique d'emploi et de formation.

**20 octobre 2014** : 3ème réunion du bureau de la conférence sociale régionale

Malgré quelques divergences entre les partenaires apparues lors des réunions de travail, les partenaires sociaux ont réaffirmé leur volonté de continuer dans cette démarche de co-construction issue du Pacte d'avenir, d'autant plus qu'elle a vocation à se concrétiser de façon définitive dans le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Organisation Professionnelle (CREFOP) (cf mois de décembre).

## NOVEMBRE

**12 novembre 2014** :

Rennes remporte le label «French Tech»

**21 Novembre 2014** : 18ème conférence régionale de la mer et du littoral,

Conférence au cours de laquelle a notamment été restituée l'étude du CESER sur l'économie maritime en Bretagne, qui pointe l'intérêt de mieux évaluer le poids des secteurs correspondants dans une logique de valorisation de ces domaines d'excellence.

## DECEMBRE

**2 décembre 2014** : 2ème réunion du comité régional stratégique de filière à Rennes

**Présentation du plan d'actions opérationnel déclinant les 7 fiches-cadre du plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB), constitué de 23 fiches-actions devant permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le P3AB.**

5 réunions du comité restreint puis 2 réunions du comité stratégique témoignent de la dynamique engendrée autour du plan et de la forte implication de l'ensemble des acteurs régionaux.

**Quelques réalisations concrètes menées en 2014 :**

- Élaboration du plan de développement rural breton 2014-2020 qui fixe le cadre de mobilisation des crédits européens du FEADER dont l'enveloppe passe de 180 M€ sur la précédente période à 368 M€,
- Appels à projets pour la modernisation des bâtiments d'élevage dans le cadre d'une année de transition, et travail avec les filières sur la construction du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (1er appel à projet lancé en mars 2015),
- Soutien renforcé aux entreprises de l'agroalimentaire via la création du prêt participatif de développement agroalimentaire, mis en place par Bpifrance (dont les financements octroyés aux IAA bretonnes ont augmenté de 20% par rapport à 2013)
- et le Conseil régional, la mobilisation des dispositifs nationaux (FranceAgriMer, Prime d'Aménagement du Territoire, Programme des Investissements d'Avenir) et l'accompagnement des entreprises à l'export. La mesure de soutien aux investissements IAA est dotée de 30 M€ de FEADER contre 4 M€ sur la période précédente,
- Constitution et travaux de l'instance de dialogue social en agroalimentaire, à l'initiative de l'Association Bretonne des Entreprises de l'Agroalimentaire et des syndicats de salariés. Cette initiative, citée en exemple au niveau national, constitue un outil majeur pour répondre au défi du dialogue social, inscrit comme un levier indispensable pour atteindre les objectifs fixés dans le P3AB.

**5 décembre 2014** : signature du protocole de mise en œuvre du volet culture du pacte d'avenir

En application du Pacte d'avenir pour la Bretagne, l'État et le Conseil régional ont conclu un protocole d'accord en matière culturelle signé en présence de Mme la ministre chargée de la Culture.

Ce protocole acte la création du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (CCCB) qui associera l'État, la Région, les collectivités, et les professionnels et associations du secteur culturel, pour construire un document-cadre sur le développement culturel en Bretagne pour les prochaines années.

**8 décembre 2014** : installation de la Conférence Bretonne de l'eau et des milieux aquatiques

La contribution de la Bretagne à la Conférence Environnementale de septembre 2013 a été un moment fort pour exprimer la volonté politique d'élaborer d'un Plan Breton pour l'Eau.

*Installée le 8 décembre 2014 à Rennes, la Conférence Bretonne de l'Eau a lancé les groupes de travail participatifs, chargés de contribuer à la rédaction du PBE, puis à son suivi et à son évaluation.*

Les principes de ce plan ont été confortés dans le Pacte d'avenir instaurant une nouvelle gouvernance bretonne des politiques de l'eau, dotée d'une réelle dimension participative à travers la création d'une Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA).

La dynamique partenariale associant l'État, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'est concrétisée dès 2014 autour d'étapes et d'événements marquants :

- **30 juin 2014** : séminaire de l'eau de Rostrenen qui a lancé les bases de la démarche participative autour de l'eau en prévision de la création de la CBEMA et de l'élaboration du Plan Breton pour l'Eau,
- **septembre 2014** : mobilisation de 17 territoires hydrographiques préfigurateurs des futurs « projets de territoire » pour l'eau, bâtis sur la définition d'enjeux transversaux et intégrés, à la croisée des politiques publiques déclinées sur un territoire (eau, risque, littoral, aménagement et urbanisme, développement économique, etc)

**10 décembre 2014** : 2ème réunion de la conférence sociale régionale

Un an après la signature du Pacte d'avenir, un point sur les travaux des 6 groupes de travail a été réalisé :

- *Lancement des expérimentations territoriales pour la sécurisation des parcours professionnels* : 4 décembre : Saint-Brieuc/Lamballe et 5 décembre : Fougères/Vitré
- *Aménagements des mesures d'urgence* :
  - Dispositifs exceptionnels pour les sinistres bretons
  - Remontée au ministère des propositions en vue de contribuer à la réforme du dispositif du CSP
- *Trois mesures de simplification administrative à expérimenter en 2015*
  - Création d'un document unique regroupant les accords d'entreprises (seniors, égalité professionnelle, GPEC,...)
  - Création de groupements d'employeurs locaux pour mutualiser les fonctions support, RH et santé/sécurité au travail des TPE
  - Application de la loi Warsmann imposant la périodicité de publication des textes réglementaires et leur délai d'application
- *Poursuite des réflexions sur les dérogations machines dangereuses et la santé au travail en lien avec les ministères.*

Les perspectives d'action pour l'année 2015 ont été tracées en tenant compte des préconisations des groupes de travail :

- Mise en place d'un groupe de travail sur les moyens de mise en œuvre du dialogue social (janvier 2015)
- Déploiement des groupes de travail sur les territoires de Lorient et Morlaix
- Charte qualité de l'emploi : poursuite des discussions dans le cadre de la mise en place du comité de suivi régional des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPEE) avec un élargissement envisagé aux aides de la Région
- Echanges sur de nouvelles thématiques pour l'agenda social

**18 DÉCEMBRE 2014**

1er ANNIVERSAIRE DU PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE  
ET SIGNATURE À BREST DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT  
PAR LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

### 3 LES DOCUMENTS CADRES



### 3.1 Contrat de projets État-Région 2007-2013

Le contrat de projets État-Région de Bretagne, signé le 12 avril 2007, s'est achevé fin 2014. L'enveloppe globale, d'un montant de plus d'un milliard d'euros État-Région a été consommée à hauteur de 96 % des engagements contractualisés, ce qui témoigne de l'investissement de l'ensemble des partenaires impliqués dans les différentes opérations.

Le contrat de projets et les programmes européens ont

présenté de nombreuses complémentarités pour la période 2007-2013. Cette cohérence des stratégies s'est traduite en termes financiers puisque les crédits prévus par l'État et le Conseil régional au sein du contrat de projets étaient directement liés à 375 M€ de crédits européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) sur les 632 M€ inscrits dans les programmes régionaux ou volets régionaux des programmes nationaux.

### 3.2 Contrat de plan État-Région 2015-2020

L'année 2014 se caractérise également par le lancement de la préparation du nouveau contrat de plan.

La concertation a débuté avec la préparation du Pacte d'avenir qui a associé l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux pour définir les priorités partagées pour le développement de la région. La préparation du document, qui a fait l'objet d'une trentaine de réunions et d'une centaine de contributions écrites, s'est également appuyée sur l'ensemble des documents stratégiques déjà adoptés et partagés (SRCAE, SRCE, SRDEI, SRESRI ...).

Les notes d'orientations stratégiques du CPER ont été élaborées en région, après plusieurs réunions thématiques, et présentées lors du comité de suivi du CPER du 21 février 2014 à Saint-Brieuc.

Le mandat de négociation, notifié au préfet de région le 18 novembre 2014 par le Premier ministre au Préfet de région, a permis d'entrer dans une phase opérationnelle nouvelle, selon le cadrage présenté.

Le 18 décembre, lors de sa venue à Brest, le Premier ministre a signé avec le Président du Conseil régional un protocole de mise en œuvre du Pacte d'avenir, présentant le mandat de discussion du CPER, la méthode de travail pour son élaboration et le montant définitif alloué à la Bretagne.

Le projet de mandat de négociation s'établissait à 473 M€ de crédits État pour la Bretagne. Grâce au Pacte d'avenir pour la Bretagne et à une mobilisation conjointe de l'État en région et du Conseil régional, ce mandat a été augmenté de 47,4 M€ de crédits contractualisés. Au total, c'est plus d'un

milliard d'euros de l'État, de la Région et d'autres collectivités, qui sera mobilisé, à compter de 2015, au profit des priorités que sont notamment :

- l'accessibilité et la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la transition écologique et énergétique,
- le développement de tous les territoires et en priorité transversale, l'emploi.

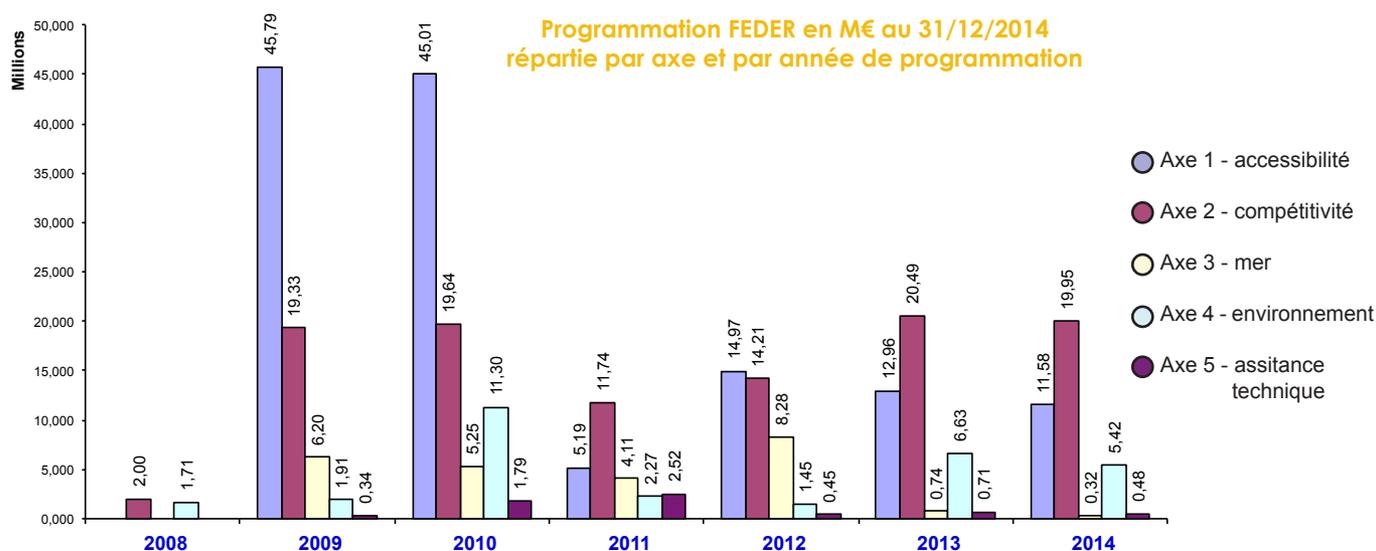
A ce montant, s'ajoutent 1 milliard de crédits de l'État et de BPI France dans le cadre de programmes nationaux d'investissements et du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et 1 milliard de crédits européens (dont 750 millions sont gérés par la Région, autorité de gestion à partir de 2015).

**Au total, ce sont donc plus de 3 milliards d'euros qui seront consacrés par l'État, l'Europe et les collectivités territoriales au profit de la Bretagne.**



### 3.3 Fonds européens

#### 3.3 FEDER



	Coût total		Contributions publiques		dont UE		Contributions privées	
Maquette	862 821 854,00		850 922 854,00		301 693 854, 00		11 899 000,00	
Programmé	979 188 882, 58	113,49%	896 447 555, 67	105,35%	304 750 622, 07	101,01%	82 741 326, 91	695,36%
Payé	714 147 305, 42	82,77%	661 062 710, 59	77,69%	204 057 781, 56	67,64%		
Justifié	691 901 320, 33	80,19%	683 361 762, 75	80,31%	244 645 836, 33	81,09%		

La fin du programme a mobilisé en 2014 l'ensemble des services impliqués dans la gestion, la certification, la programmation du programme autour de quatre objectifs :

- terminer la programmation et optimiser la consommation des enveloppes,
- avancer le travail de certification et éviter le dégageant d'office,
- se préparer à l'exercice de clôture,
- accompagner la nouvelle autorité de gestion dans la préparation des nouveaux programmes.

Afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe financière dévolue à la Bretagne, une proposition de remaquetage a été actée, sans que les évolutions par axe soient supérieures à 10 %, à l'exception de l'axe 5. La Bretagne est ainsi passée, dans le classement à l'échelon national, 5e sur 22 régions au 01/01/2015 (18e au 31/12/2013). Le taux FEDER programmé se situe désormais en dessous du taux prévu par la maquette.

Le montant FEDER à certifier en 2014 s'élevait à 51,568 M€ nécessitant une nouvelle fois une mobilisation de l'ensemble des acteurs (bénéficiaires, services instructeurs, autorités de gestion et de certification). Ce travail s'est accéléré à compter du mois de septembre permettant un appel de fonds dépassant de 17,278 M€ le seuil nécessaire et ainsi l'évitement du dégageant d'office.

### 3.2 FSE

La clôture du programme « Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) » s'est accompagnée de la finalisation de la totalité des contrôles de service fait. Sur cette période, 184 M€ ont été mobilisés pour irriguer, outre les politiques de l'État, le programme régional des stages du Conseil régional, les politiques d'insertion des Conseils généraux et les politiques des communes au travers des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Le programme « Emploi et inclusion 2014-2020 » se caractérise par une modification substantielle des responsabilités qui sont désormais partagées entre le Conseil régional pour le Programme opérationnel FEDER-FSE et l'État pour le programme national FSE. Pour ce dernier, la

Par ailleurs, les services ont été sensibilisés à la clôture du programme :

- diffusion aux services, à la fin de l'année 2013, du guide,
- de clôture édité par le Ministère de l'Intérieur, informations délivrées aux autorités de gestion au cours,
- d'une formation nationale à l'automne 2014 puis diffusées aux services.

Des référents clôture ont été désignés par chaque service instructeur et un groupe de travail a été constitué. Un additif au guide des procédures a été établi dans le but d'appeler l'attention des services sur les points de vigilance à apporter au moment de la clôture et des documents-types ont été adaptés (rapport d'instruction, convention, CSF).

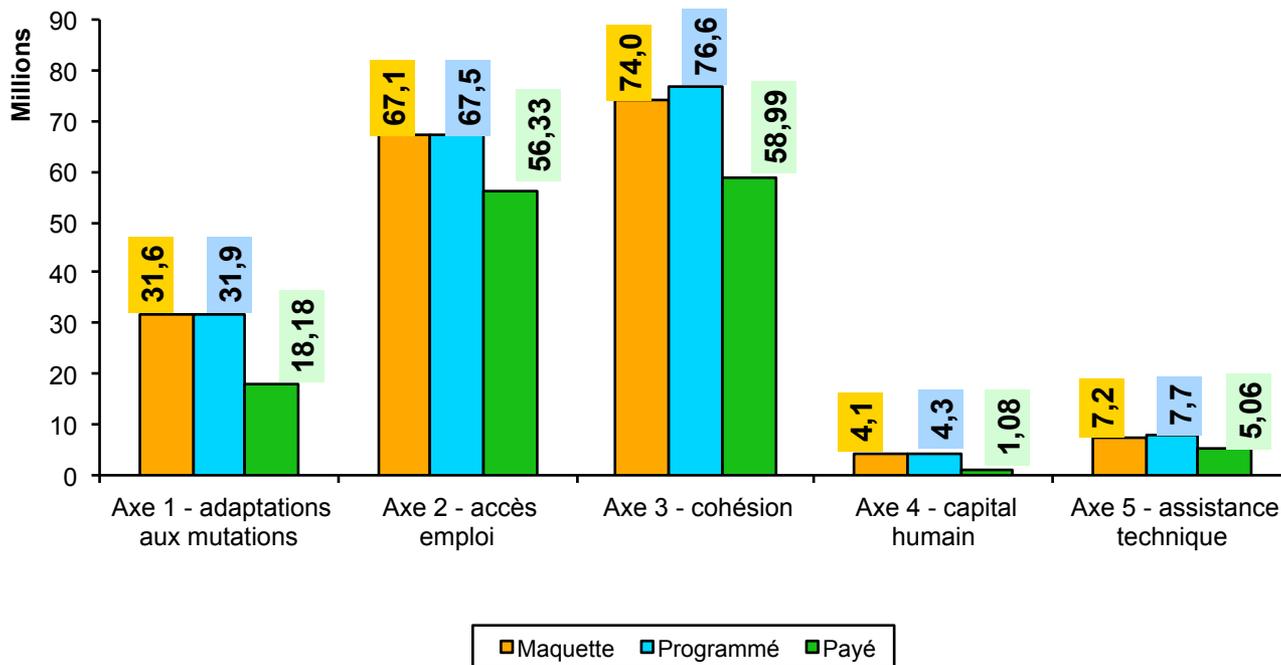
Les services de l'État ont également accompagné la Région, nouvelle autorité de gestion, dans la préparation des nouveaux programmes 2014/2020. Le transfert de personnel prévu par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a fait l'objet de discussions et réunions afin de préparer au mieux cette échéance du début 2015.

DGEFP assurera la fonction d'autorité de gestion et la mise en œuvre d'un volet central, en déléguant la fonction « d'autorité de gestion déléguée » aux préfets pour le volet régional.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3 du Programme relatif à l'inclusion, les Conseils Départementaux ont été désignés dans le cadre d'un Accord cadre national comme étant « chefs de file » en matière d'inclusion. Pour autant, le principe d'une part de cette enveloppe restant sous gestion des services de l'État a été retenu.

Les moyens alloués à cette période s'élèvent à 122 M€ pour l'État et 6 organismes intermédiaires, et 59 M€ pour la Région.

Source PRESAGE - Etat des lieux le 9 février 2015



### 3.3 FEADER

Le transfert de l'autorité de gestion des crédits du FEADER au Conseil régional s'est traduit en 2014 par :

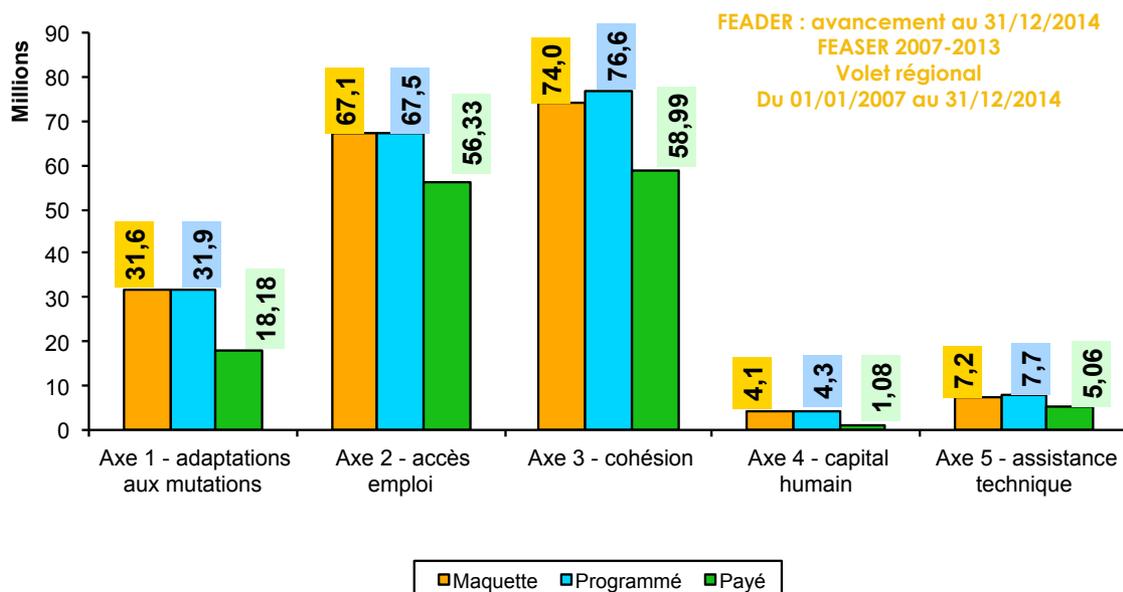
- une période de transition, correspondant à la poursuite, pour une année supplémentaire, de la programmation établie pour la période 2017-2013,
- un travail de collaboration avec le Conseil régional pour déterminer le cadre du Plan de Développement Régional portant sur la période 2015-2020, et construire plus précisément les mesures dont l'État est co-financeur.

Trois agents de la DRAAF ont été transférés à l'automne 2014.

L'un des sujets principaux du travail en commun entre services de la région et de l'État a porté sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, pour lequel la concertation s'est engagée avant l'été, avec l'ensemble des filières agricoles de la région et avec le concours de la chambre régionale d'agriculture. Elle a porté sur la définition des priorités d'investissements de modernisation pour chacune des filières et la détermination de critères de sélection des dossiers.

Les engagements financiers pris par l'État lors de la signature du plan agricole et agroalimentaire breton ont été respectés.

L'effort a été mis, en particulier, sur la modernisation des exploitations agricoles ainsi que sur les mesures agro-environnementales et sur le soutien à l'agriculture biologique.



### 3.4 FEP

L'année 2014 a permis de finaliser les engagements d'aides attribuées aux promoteurs de l'interrégion au titre du Fonds européen pour la pêche.

*In fine*, la consommation des crédits FEP pour l'enveloppe allouée à la Bretagne s'établit à 26,5M€ (99 % de l'enveloppe) pour 1 434 dossiers d'aides instruits.

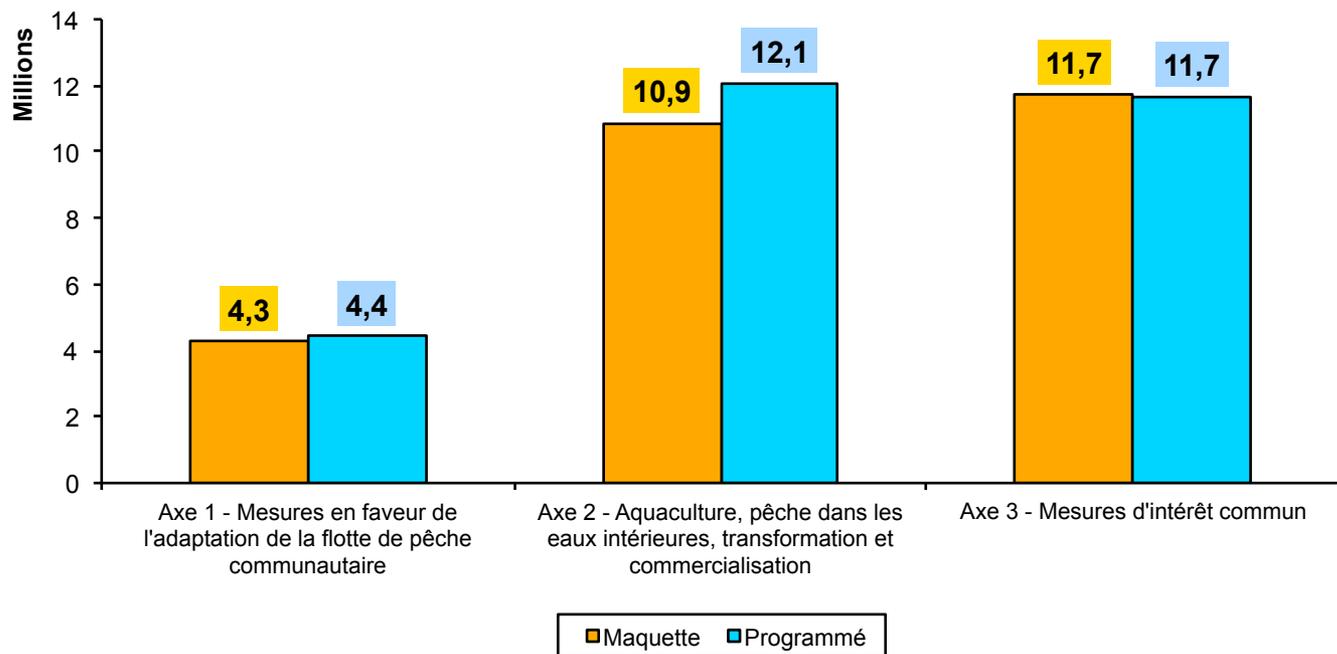
Dans la continuité de 2013, les services ont été particulièrement mobilisés sur l'instruction des dossiers de

liquidation, avec deux objectifs :

- éviter un dégagement d'office au 31/12/2014,
- certifier les dépenses engagées au titre du FEP.

Dans ce contexte, ce sont 88% des dossiers programmés, représentant 66% en termes de montants d'aides, qui ont été transmis à l'agence de services et de paiements pour mise en paiement.

FEP : avancement au 09/02/2015  
SUIVI DES CRÉDIT FEP 2007-2013 au 09/02/2015  
enveloppe régionale





4

## LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT EN BRETAGNE



**Propos liminaire** : au regard des modifications de périmètre de certaines missions de l'État et des modalités de recensement des données comptables, toute comparaison dans le temps avec les études antérieures présente dans limites méthodologiques.

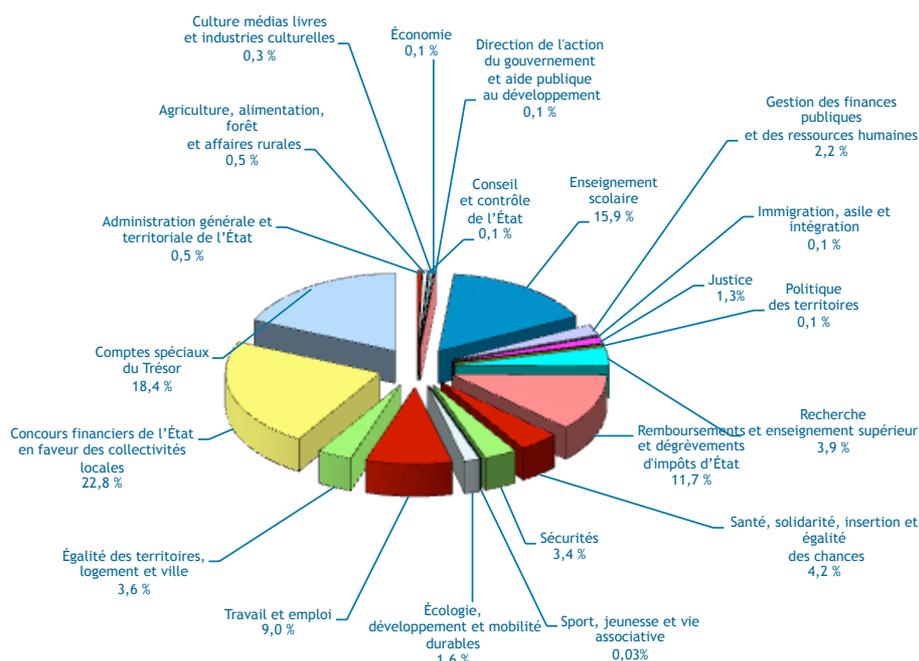
#### 4.1 Dépenses de l'État par mission

Les dépenses de l'État en région Bretagne sont évaluées, hors défense nationales, à près de 17,95 milliards d'€. Les dépenses de l'État comprennent les dépenses du budget général, les comptes spéciaux du Trésor et les concours financiers de l'État en faveur des collectivités locales.

(en M€)	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	TOTAL 2014	Part relative
Administration générale et territoriale de l'État	13,83	18,18	36,39	15,43	<b>83,83</b>	<b>0,5%</b>
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	22,75	20,20	31,67	17,46	<b>92,09</b>	<b>0,5%</b>
Conseil et contrôle de l'État	0,00	0,00	12,37	0,00	<b>12,37</b>	<b>0,1%</b>
Culture médias livres et industries culturelles	4,70	12,31	30,12	7,02	<b>54,17</b>	<b>0,3%</b>
Direction de l'action du gouvernement et aides publiques au développement	3,35	4,93	10,29	4,05	<b>22,63</b>	<b>0,1%</b>
Écologie, développement et mobilité durables	48,55	84,94	96,56	52,61	<b>282,65</b>	<b>1,6%</b>
Économie	1,19	2,52	18,83	1,53	<b>23,89</b>	<b>0,1%</b>
Égalité des territoires, logement et ville	100,43	158,06	266,70	122,44	<b>647,63</b>	<b>3,6%</b>
Enseignement scolaire	492,84	749,94	1 043,50	573,01	<b>2 859,29</b>	<b>15,9%</b>
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	61,66	98,63	156,04	76,72	<b>395,05</b>	<b>2,2%</b>
Immigration, asile et intégration	1,73	2,75	7,02	2,44	<b>13,93</b>	<b>0,1%</b>
Justice	20,10	39,97	133,13	38,06	<b>231,27</b>	<b>1,3%</b>
Politique des territoires	6,84	6,79	3,99	4,00	<b>21,63</b>	<b>0,1%</b>
Recherche et enseignement supérieur	16,12	196,36	414,47	78,95	<b>705,90</b>	<b>3,9%</b>
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	361,74	546,99	742,26	457,48	<b>2 108,47</b>	<b>11,7%</b>
Santé, solidarité, insertion et égalité des chances	128,46	196,98	279,55	152,58	<b>757,57</b>	<b>4,2%</b>
Sécurité	92,54	136,98	271,77	110,93	<b>612,22</b>	<b>0,5%</b>
Sport, jeunesse et vie associative	0,29	0,46	0,54	4,42	<b>5,72</b>	<b>0,5%</b>
Travail et emploi	291,08	455,27	520,65	354,33	<b>1 621,33</b>	<b>0,5%</b>
<b>TOTAL BUDGET GÉNÉRAL (I)</b>	<b>1 668,21</b>	<b>2 732,27</b>	<b>4 057,85</b>	<b>2 073,30</b>	<b>10 549,62</b>	<b>58,8%</b>
<b>Concours financiers de l'État en faveur des collectivités locales (II)</b>	<b>807,31</b>	<b>1 153,17</b>	<b>1 233,60</b>	<b>894,46</b>	<b>4 088,54</b>	<b>22,8%</b>
Compte d'affectation spéciale pensions	583,07	1 103,11	777,73	685,86	<b>3 149,76</b>	17,6%
Travail et emploi	5,99	10,70	132,68	9,32	<b>158,70</b>	0,9%
<b>Total comptes spéciaux du Trésor (III)</b>	<b>589,06</b>	<b>1 113,81</b>	<b>910,41</b>	<b>695,18</b>	<b>3 308,46</b>	<b>18,4%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>3 064,58</b>	<b>4 999,25</b>	<b>6 219,86</b>	<b>3 662,94</b>	<b>17 946,62</b>	<b>100,0%</b>

Traditionnellement, le département d'Ille-et-Vilaine, siège de la Préfecture de région, présente le poids financier le plus important car les principales structures de décision, de pilotage et de gestion des ressources des administrations y sont implantées.

## 4.1.2 La structure des dépenses de l'État en 2014



6 missions de l'Etat, hors défense nationale, réalisent 81,2 % des dépenses totales :

- les concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités locales (4,09 Md€),
- les pensions (3,15 Md€),
- l'enseignement scolaire (2,86 Md€),
- les remboursements et dégrèvements (2,11 Md€),
- le travail et l'emploi (1,62 Md€),
- la santé, solidarité, insertion et égalité des chances (0,76 Md€).

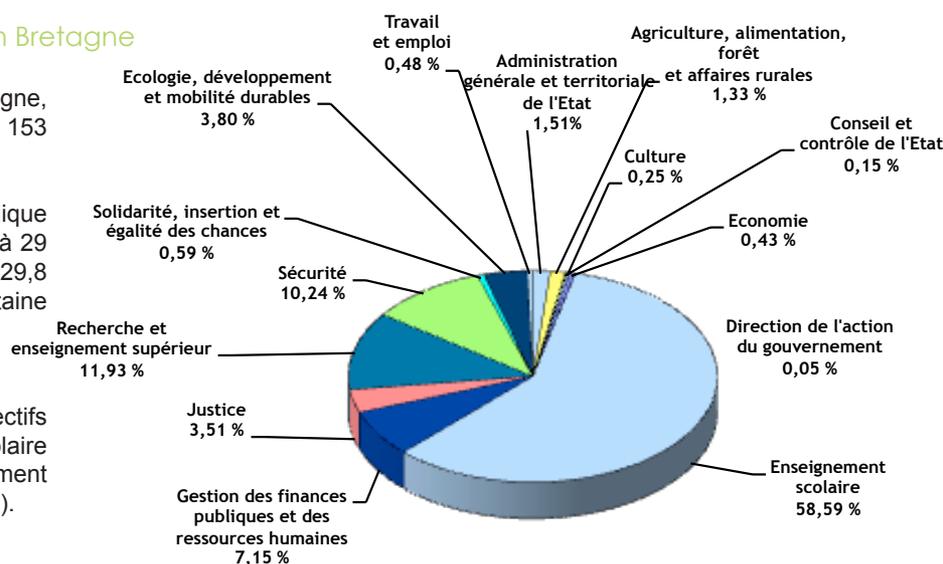
## 4.2 Effectifs de l'État

### 4.2.1 Effectifs civils de l'État en Bretagne

Les effectifs de l'Etat en Bretagne, hors défense nationale, s'élèvent à 77 153 ETPT.

Le taux d'administration de la fonction publique de l'État, hors défense nationale, s'établit à 29 pour 1 000 habitants en Bretagne contre 29,8 agents pour 1 000 en France métropolitaine (référence au 31/12/2012).

3 missions concentrent plus de 80 % des effectifs de l'État en Bretagne : l'enseignement scolaire (58,59 %), la recherche et l'enseignement supérieur (11,93 %) et la sécurité (10,24 %).



### 4.3 Concours financiers aux collectivités locales

Avec plus de 4 milliards d'euros en 2014, les concours financiers de l'État en faveur des collectivités locales, représentent près de 22,8 % des dépenses effectuées en Bretagne. Les concours financiers de l'État en faveur des collectivités locales correspondent aux dépenses de la mission «relations avec les collectivités locales», aux dégrèvements d'impôts locaux pris en charge par l'État, à la fiscalité transférée et aux dotations et compensations versées.

(en M€)	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne
Dotations et compensations	517,11	717,32	758,54	558,17	<b>2 551,14</b>
Fiscalités transférée	222,60	320,51	367,68	258,03	<b>1 168,82</b>
Dégrèvements d'impôts locaux	45,62	83,99	79,52	50,82	<b>259,95</b>
Dépenses de la mission «relations avec les collectivités territoriales»	21,98	31,34	27,86	27,44	<b>108,63</b>
<b>Concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales</b>	<b>807,31</b>	<b>1 153,17</b>	<b>1 233,60</b>	<b>894,46</b>	<b>4 088,54</b>

**Les dotations et compensations** constituent la part la plus importante des concours financiers de l'État en faveur de la Bretagne avec 2 551 M€ (soit 62,4 %).

(en M€)	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne	Part Relative
<b>Dotations</b>						
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	402,39	560,39	552,74	422,76	<b>1 938,28</b>	75,98%
Dotation compensation réforme taxe professionnelle	20,75	23,11	61,82	15,83	<b>121,51</b>	4,76%
Dotation régionale d'équipement scolaire	3,86	5,85	6,50	4,74	<b>20,96</b>	0,82%
Dotation départementale d'équipements des collèges	2,83	2,71	4,43	1,77	<b>11,74</b>	0,46%
Dotation élu local	0,52	0,21	0,35	0,19	<b>1,27</b>	0,05%
Fonds de compensation TVA	47,63	67,10	79,21	72,15	<b>266,09</b>	10,43%
Fonds de mobilisation pour l'insertion	3,01	4,52	4,79	3,76	<b>16,07</b>	0,63%
Fonds de solidarité en faveur des départements	3,11	3,46	1,50	1,48	<b>9,55</b>	0,37%
Autres	0,01	0,02	0,07	0,02	<b>0,13</b>	0,005%
<b>Compensations d'exonération</b>						
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	21,99	33,12	25,02	22,86	<b>102,99</b>	4,04%
Dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale	7,13	10,17	16,39	8,93	<b>42,62</b>	1,67%
Autres compensations	3,87	6,65	5,73	3,67	<b>19,92</b>	0,78%
<b>Total dotations et compensations</b>	<b>517,11</b>	<b>717,32</b>	<b>758,54</b>	<b>558,17</b>	<b>2 551,14</b>	<b>100%</b>

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** représente près de 76 % des dotations et compensations de l'État versées aux collectivités locales.

(en M€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Focus DGF	
Communes	628	678	697	719	716	721	726	734	743	<b>781</b>		<b>40,3%</b>
Groupements	297	307	313	327	331	335	327	325	327	<b>321</b>		<b>16,6%</b>
Départements	597	597	604	620	625	633	636	641	641	<b>589</b>		<b>30,4%</b>
Région	228	235	241	249	253	257	259	259	257	<b>247</b>		<b>12,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 750</b>	<b>1 817</b>	<b>1 855</b>	<b>1 915</b>	<b>1 925</b>	<b>1 946</b>	<b>1 948</b>	<b>1 959</b>	<b>1 968</b>	<b>1 938</b>		<b>100,0%</b>

La **fiscalité transférée** représente 1 168 M€ pour la Bretagne en 2014, soit 28,6 % des concours financiers de l'État en faveur de la région. Elle correspond au produit des impôts reversés en tout ou partie par l'État pour compenser des transferts de compétences.

(en M€)	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne	Part relative
Droit départemental d'enregistrement et de taxe de publicité foncière	51,55	82,21	107,46	75,33	<b>316,55</b>	27,1%
Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques Département	34,18	56,57	48,58	41,67	<b>181,01</b>	15,5%
Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques Région	41,78	63,28	70,28	51,28	<b>226,62</b>	19,4%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	76,10	89,70	109,39	66,42	<b>341,62</b>	29,2%
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	19,00	28,77	31,95	23,32	<b>103,03</b>	8,8%
<b>Totalité fiscalité transférée</b>	<b>222,60</b>	<b>320,51</b>	<b>367,68</b>	<b>258,03</b>	<b>1 168,82</b>	<b>100%</b>

Les **dégrèvements d'impôts locaux** pris en charge par l'État atteignent 259 M€ en 2014 soit 6,4 % des concours financiers en faveur des collectivités locales.

(en M€)	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne	Part relative
Dégrèvement relatifs à la taxe d'habitation	31,98	61,94	55,72	34,44	<b>184,08</b>	70,8%
Dégrèvements relatifs aux taxes foncières	6,14	9,74	11,12	7,65	<b>34,66</b>	13,3%
Dégrèvements TP et CET	5,11	9,80	10,05	5,97	<b>226,62</b>	11,9%
Autres	2,38	2,51	2,63	2,75	<b>341,62</b>	4,0%
<b>Totalité dégrèvements d'impôts locaux</b>	<b>45,62</b>	<b>83,99</b>	<b>79,52</b>	<b>50,82</b>	<b>259,95</b>	<b>100%</b>

Les dépenses de la mission «relations avec les collectivités locales» s'élèvent à 108 M€ en 2014 soit 2,7 % des concours financiers en faveur des collectivités locales.

(en M€)	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne	Part relative
Dotation générale de décentralisation de droit commun (départements et région)	6,64	10,73	9,38	7,35	<b>34,10</b>	31,4%
Dotation d'équipement des territoires ruraux	8,58	6,37	7,38	6,70	<b>29,04</b>	26,7%
Dotation globale d'équipement des départements et des communes	1,15	4,42	0,75	6,34	<b>12,66</b>	11,7%
Concours pour l'organisation et le financement des transports urbains	0,30	1,39	3,30	1,20	<b>6,18</b>	5,7%
Subventions pour travaux divers d'intérêt local	0,92	1,45	1,51	1,47	<b>5,34</b>	4,9%
Autres	2,09	3,50	14,16	1,56	<b>21,31</b>	19,6%
<b>Total des dépenses de la mission «Relations avec les collectivités territoriales»</b>	<b>19,68</b>	<b>27,86</b>	<b>36,48</b>	<b>50,82</b>	<b>108,63</b>	100%



## **5 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**



La Bretagne a été marquée en 2014 par une situation contrastée au plan économique et social. La signature du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, le 13 décembre 2013, a donné de premiers résultats mais la situation reste toujours très fragile, particulièrement dans le secteur de l'emploi. Malgré un taux de chômage relativement bas (en 2014, la région affichait toujours, aux côtés de Rhône Alpes, Ile de France et Pays de Loire, le plus faible taux de chômage), la demande d'emploi des seniors et des jeunes demeure préoccupante en Bretagne.

Plusieurs entreprises de l'agro-alimentaire ont annoncé de nouveaux plans sociaux ou déposé leur bilan et d'autres secteurs sont très fragilisés (automobile, certaines entreprises du secteur des TIC).

**Outre les mesures spécifiques menées dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne, les services de l'État se sont donc attachés à mener à bien un certain nombre d'actions tant dans le domaine économique que dans le domaine social.**

## 5.1 Préservation et développement du tissu économique et social

### 5.1.1 Stratégie de filières

Le développement des compétences en région est intimement lié à la connaissance des filières prioritaires pour l'économie bretonne. Des stratégies de filières ont ainsi été définies dans le cadre de la SRDEII pour la Bretagne.

L'observation sectorielle des besoins en emplois et compétences des filières à enjeux a permis d'anticiper les besoins et structurer efficacement les politiques publiques, en concentrant et coordonnant, pour redynamiser les territoires impactés, des actions de développement économique, notamment en direction des filières émergentes, et d'accompagnement des salariés et demandeurs d'emploi.



- 11 filières
- dont quatre stratégiques : IAA, automobile, TIC, Construction et réparation navale, et trois en émergence : EMR, biotechnologies, écotecnologies.

### 5.1.2 Connaissance des filières et des entreprises et accompagnement de leur développement

293 visites d'accompagnement d'entreprises ont souvent permis d'inciter et guider les entreprises vers :

- une candidature aux projets du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir),
- les dispositifs d'aides d'État (prime d'aménagement du territoire ou aide à la réindustrialisation),
- les dispositifs d'aides et soutiens portés par les

opérateurs de l'État (BPI France en particulier) et les collectivités territoriales,

- les fonds de revitalisation des territoires concernés,
- les dispositifs économiques et fiscaux du pacte de responsabilité : le CII (Crédit d'Impôt Innovation) ou le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi).

### 5.1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Entré en vigueur le 1er janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est l'un des leviers du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012.

Pour les entreprises, il constitue un allègement du coût du travail et se traduit :

- soit par une baisse immédiate de l'impôt exigible suite à imputation du CICE sur la somme due, avec report éventuel de l'excédent sur les exercices futurs,

- soit, pour certaines entreprises (petites ou moyennes, ou nouvelles, ou en difficulté ...), par un remboursement du crédit en l'absence d'impôt exigible,
- soit par une combinaison des deux modalités.

Dès 2013, les entreprises qui le souhaitaient ont bénéficié du dispositif de préfinancement bancaire qui a permis d'alléger leurs charges par anticipation. En 2014, (chiffres au 31-01-2015), le CICE a concerné plus de 41 000 entreprises implantées en région Bretagne, pour un montant de près de 292 millions d'euros.

Tableau de synthèse par département arrêté au 31/01/2015	Cumul CICE entreprises à l'impôt sur les sociétés et entreprises dont les bénéficiaires sont soumis à l'impôt sur le revenu au titre des revenus 2013 - millésime 2013					
	Restitutions		Imputations		Total	
	Nombre d'entreprise ayant bénéficié d'une restitution	Montant (en M€)	Nombre d'entreprise ayant bénéficié d'une imputation	Montant (en M€)	*Nombre total de bénéficiaires	Montant (en M€)
COTES D'ARMOR	4 046	19,4	4 845	23,5	7 815	42,9
FINISTÈRE	5 301	29,3	6 778	54,3	10 725	83,6
ILLE-ET-VILAINE	6 243	34,4	8 653	67,6	13 061	102,0
MORBIHAN	4 921	23,5	6 144	39,7	9 779	63,2
<b>BRETAGNE</b>	<b>20 511</b>	<b>106,6</b>	<b>26 420</b>	<b>185,1</b>	<b>41 380</b>	<b>291,7</b>

\*Ce dénombrement est différent de la somme des entreprises ayant bénéficié d'une imputation et de celles ayant bénéficié d'une restitution. En effet, certaines peuvent bénéficier à la fois d'une imputation et d'une restitution. Dans le total, elles ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

#### 5.1.4 Accompagner les restructurations de la défense

La mise en œuvre des mesures consécutives de la nouvelle définition du contrat opérationnel des armées issue du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 s'est poursuivie en 2014.

Les restructurations du ministère de la défense concernent plusieurs centaines de personnels militaires et civils sur la région, principalement sur les bassins rennais, brestois et lorientais.

##### Le plan local de redynamisation de l'Ille et Vilaine

Les plans locaux de redynamisation sont des contrats destinés à accompagner les territoires dans la reconversion des entreprises du ministère délaissées ou dans l'installation d'activités économiques de substitution.

Le plan local de redynamisation de l'Ille et Vilaine, doté par l'État de 1,8 M€ et signé en octobre 2011 par les différents partenaires (État, Région Bretagne, Département d'Ille et Vilaine, Rennes Métropole, Fougères communauté), s'est achevé en décembre 2014.

Presque 15 M€ ont notamment permis deux installations majeures :

1. l'Espace Entreprises Biopôle, pépinière d'entreprises dédiée au secteur des biotechnologies, est en service depuis septembre 2014 et accueille déjà 4 sociétés,
2. le Centre Culinaire Contemporain permet aux professionnels de l'alimentation de décrypter les usages culinaires et d'adapter les produits alimentaires aux évolutions du marché. Cet investissement d'un montant de presque 6 M€, dont 0,5 M€ apportés par l'État, a permis la création de 25 emplois en contrat à durée indéterminée.

Zoom

#### 5.1.5 Médiations interentreprises

Le médiateur régional délégué, placé auprès de la DIRECCTE, a poursuivi son travail d'explicitation de la médiation interentreprises, offre de service de proximité, gratuite, confidentielle, équidistante des parties.

**26 mai 2014** : Signature de la charte de la commande publique portée par l'association Breizh Small Business Act, qui regroupe acteurs privés comme « Produit en Bretagne » et acteurs publics

Zoom

- 64 saisines du médiateur régional délégué dont 28 relevant de la médiation des marchés publics
- + 75 % : taux de résolution favorable (accord amiable)

Chiffres clés

### 5.1.6 Création d'entreprises : dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)

En 2014, grâce à la sensibilisation des opérateurs, la mise en réseau des acteurs et l'instauration d'une réserve de performance, la Bretagne a multiplié par 1,7 le nombre de bénéficiaires de minima-sociaux accompagnés dans le cadre du dispositif NACRE, rejoignant ainsi la moyenne nationale.

- 1,5 M€
- 22 opérateurs
- accompagnement de 1075 nouveaux porteurs de projet
- 600 prêts à taux zéro soit une enveloppe de 2,3 M€
- gérée par la Caisse des dépôts et consignations

## 5.2 Mesures en faveur de l'emploi

### ● CREFOP

Le comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP), issu de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, se substitue au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et au conseil régional de l'emploi (CRE), dans le cadre du nouveau service public régional de la formation professionnelle.

Il instaure une gouvernance concertée entre les pouvoirs publics (l'État et la Région) et les partenaires sociaux (patronat et salariés). Il a été installé le 9 décembre 2014.

Composé de 42 membres, il a pour mission d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Il est doté d'un bureau de 16 membres, co-présidé par le Préfet de région et le Président du conseil régional, pivot de l'instance et lieu de concertation des financeurs, installé le 15 décembre.



#### Emplois d'avenir

2976 contrats signés soit 108,8 % de l'objectif de la région, plaçant la Bretagne au 7ème rang des régions françaises en termes de prescription. Une enveloppe budgétaire de l'ordre de 13,5M€ en 2014.

#### Contrat unique d'insertion

- 1 792 contrats CUI-CIE signés, 97,5 % de l'objectif assigné à la région,
- 12 226 contrats CUI-CAE, 128,5% de l'objectif fixé. La Bretagne se situe au 1er rang des régions françaises en termes de taux de réalisation,
- une enveloppe budgétaire de l'ordre de 36 M€ en 2014.

#### Contrats de génération

2176 demandes enregistrées fin 2014 depuis le démarrage du dispositif en mars 2013, soit une enveloppe budgétaire de l'ordre de 4,5M€. La Bretagne se situe au 5ème rang des régions françaises avec 5,6% des demandes enregistrées.

Chiffres clés

### ● Garantie Jeunes

Issue du Plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Garantie Jeunes est une démarche contractuelle, instituée à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015. Elle vise l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni étudiants et dont les ressources ne dépassent pas le plafond de solidarité active.

Le département du Finistère a été l'un des 10 territoires pilotes. Fin 2014, 900 jeunes étaient effectivement entrés dans le dispositif. Devant ce résultat positif, l'expérimentation est étendue à l'ensemble des départements bretons depuis le début de l'année 2015.

### ● Insertion par l'activité économique (IAE)

2014 a été une année de transition avec la mise en œuvre de la réforme de l'IAE qui modifie notamment le financement des structures en généralisant l'aide au poste et vise un objectif de simplification des modes de financement, de consolidation des structures et de meilleure efficacité en direction des publics en insertion.

Un comité régional des financeurs a été créé pour une meilleure répartition des moyens mis à disposition des

structures, et à terme, la construction d'une vision commune d'une stratégie régionale de l'IAE.

- Près de 6 200 personnes accueillies
- Sorties dynamiques : 62 % des sorties (15 % dans l'emploi durable, 16 % vers un emploi de transition et 31 % de sorties positives)

Chiffres clés



### 5.3 Agriculture et agroalimentaire

Cf. Installation, le 14 février 2014, du comité régional stratégique de filière à Pontivy à la rubrique « Le Pacte d'avenir, mois par mois »

359 équivalents temps plein (ETP) sont affectés en 2014 (-3% par rapport à 2013) aux missions relatives à l'économie et au développement durable de l'agriculture et des territoires.

Les financements de l'agriculture durable en Bretagne sont constitués de moyens européens (principalement les crédits du 1er pilier de la PAC et des

crédits du 2ème pilier), de crédits nationaux (principalement des crédits en cofinancement du 2ème pilier et de crédits pour des opérations spécifiques, provenant du ministère ou de FranceAgriMer) et de crédits des collectivités territoriales. Ces crédits participent notamment à l'aide directe aux productions, au financement des programmes d'investissement des exploitations agricoles, à l'installation de jeunes agriculteurs ou à des mesures agro-environnementales et climatiques. Toutes ces aides s'inscrivent dans les orientations du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne.

#### Principales données, dont certaines sont en cours de validation

	Montant UE	Montant Etat	Montant bénéficiaires
PAC 1er pilier	523 123 183	164 227	40 256
Mesures agroalimentaires	97 781	293 406	212
ICHN	33 348	11 116	17
PHAE	260 651	43 174	54
Modernisation des exploitations	307 755 (1)	4 176 171	638
Agriculture Bio	5 388 065	240 361	981 (484 bénéficiaires de DJA)
Aides à l'installation	5 656 713	2 267 950	40 256
Aides FAM (appui technique et expérimentation)		1 554 999	

(1) faibles montants en 2014 liés au lancement du programme 2014-2020

Les agriculteurs engagés dans une démarche agro-écologique ont pu bénéficier de financements complémentaires. C'est le cas pour la détermination du montant de la dotation jeune agriculteur, majorée en cas d'adhésion à un groupement d'intérêt écologique et économique (GIEE)

C'est le cas également pour les aides liées au plan de compétitivité des exploitations agricoles, majorées de 5%. Les GIEE qui présentent un projet d'investissement nécessaire à la réalisation de leur projet sont spécifiquement financés au titre du plan de compétitivité.

Les données relatives aux exonérations de charges accordées aux exploitations agricoles ne sont pas connues pour 2014. En 2013, elles étaient de 31 048 754 €.

- Reprise des installations de jeunes agriculteurs : +5%,
- Progression de l'animation agrobiologique dans le cadre du programme Ambition Bio 2017 : consommation des crédits multipliée par 4,
- Retard dans les appels à projet modernisation lié à la transition entre les deux programmations FEADER,
- Faible contractualisation de mesures agro-environnementales dans l'attente de la nouvelle programmation FEADER,
- Abondement des crédits liés au soutien aux agriculteurs en difficulté et à leur reconversion professionnelle.

Zoom : Réalisations 2014

Pour aller plus loin : La DRAAF a publié un document qui dresse les pistes d'action pour développer l'approche agro-écologique de l'agriculture : [http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/livret-agroecologie-web\\_cle8abf76.pdf](http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/livret-agroecologie-web_cle8abf76.pdf)

## 5.4 Renforcement de la compétitivité, de l'innovation, et de l'internationalisation des entreprises

### 5.4.1 Soutien à l'investissement

Le Référent unique pour les investissements (RUI) a suivi une vingtaine de dossiers d'investissements sur l'ensemble des départements bretons et sur la plupart des filières présentes sur le territoire.

- Total cumulé des investissements prévus pour les projets lancés : + de 370 M€
- Prime d'aménagement du territoire mobilisée avec 8 nouveaux dossiers (4 en 2013) soutenus pour 195 M€ d'investissements et 520 créations d'emplois

Chiffres clés



### 5.4.2 Soutien à l'innovation et à la compétitivité

L'État soutient aussi, par une participation active au conseil d'administration et à la définition des orientations stratégiques, les activités de la SATT Ouest Valorisation, dédiée à la valorisation de résultats de recherche publique.

La SATT Ouest Valorisation a clôturé son premier exercice de 18 mois avec 112 programmes de transfert à potentiel économique : 26 projets immobilisés, 56 projets hors maturation et 30 projets en maturation SATT. La prise de participations de la SATT Ouest Valorisation au capital

d'une société (IONWATT, 12,1% du capital de la société) a été actée en octobre 2014.

- 293 entreprises accompagnées
- Pôles de compétitivité : 8 projets de R&D des 4 pôles bretons soutenus à hauteur de 28 M€ par des subventions de l'Etat via le fonds unique interministériel (FUI). (23 projets en 2013 pour 17.5 €)

Chiffres clés

### 5.4.3 Soutien au développement à l'international

L'État assure une mobilisation systématique des dirigeants sur les enjeux de développement international lors des visites d'entreprises et contribue à favoriser la structuration de l'offre régionale à l'international dans les

filières prioritaires, les pôles de compétitivité et les familles à l'export (avec les acteurs régionaux des filières). Un suivi dans le temps est également mis en place au profit des entreprises impliquées ou bénéficiaires.

## 5.5 Commerce - Artisanat

En 2014, la Bretagne a bénéficié de 47 nouvelles décisions ministérielles d'attribution de subventions du FISAC pour un montant global de 1 901 164 €, soit presque autant qu'en 2013.

Au 31 décembre 2014, 16 dossiers d'opérations urbaines ont fait l'objet d'une décision pour un montant global de 689 624 €. En outre, 27 projets d'aménagement ont été

aidés dans les communes rurales et quatre aides directes liées à ces projets ont été accordées.

Entreprises du Patrimoine vivant : 9 demandes d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (EPV) instruites et proposées à l'Institut Supérieur des Métiers. 5 dossiers d'ores et déjà retenus

## 5.6 Tourisme

Découlant du Contrat d'objectifs pour les métiers du tourisme, signé en juillet 2012, différentes actions ont été menées :

- L'État a participé à l'élaboration d'un catalogue qui regroupe les formations collectives par les 5 organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA),
- L'expérimentation du CDI-emploi-Formation, créé en Bretagne, s'est poursuivie, pour deux années supplémentaires.

Par ailleurs, l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), porté par l'AGEFOS-PME pour les offices de tourisme, a été étendu à l'hôtellerie de plein air. Et pour répondre à la demande des partenaires lors des Assises régionales du Tourisme, 4 nouveaux EDEC avec les 4 autres OPCA du tourisme ont été signés, pour un montant total de 90 000 €.



## 6 ÉDUCATION - CULTURE - JEUNESSE ET SPORT



## 6.1 Enseignement primaire et secondaire

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a permis le maintien du taux d'encadrement des élèves dans les quatre départements, voire une amélioration relative dans le réseau des écoles pour la rentrée 2013.

### L'éducation nationale en Bretagne

- 2,65 Mds € de budget
- 53 735 agents dont 43 965 enseignants
- 3 040 établissements publics et privés (écoles, collèges, lycées, CFA)
- + 3 327 élèves dans le secondaire mais baisse dans le primaire (perte de 457 élèves essentiellement dans le réseau privé)
- taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans : 31% sur l'ensemble du territoire académique et de plus de 40% en zone d'éducation prioritaire. 3 fois supérieur à la moyenne nationale et 2 fois supérieur au périmètre de l'éducation prioritaire
- 36 209 obtentions du diplôme national du brevet (DNB)
- 33 703 bacheliers (+1,8 point par rapport à 2013, + 3,3 points par rapport à la moyenne nationale)
- 91,4 % de réussite au baccalauréat
- 89,4 % de réussite au brevet national des collèges.

Chiffres clés



### La création de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Bretagne

Elle a des missions plus étendues que celles des IUFM qu'elle remplace dans le cadre de la refondation de l'École. L'ESPE de Bretagne est implantée sur 6 sites répartis en 3 pôles de formation : le pôle Ouest (Brest, Quimper), le pôle Sud (Vannes, Lorient) et le pôle Est (Rennes, Saint-Brieuc).

Zoom

## 6.2 Réforme des rythmes scolaires

11% des communes représentant 26,9 % des élèves ont décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la première année, à la rentrée 2013-2014. La réforme est désormais opérationnelle dans les communes bretonnes.

Le Gouvernement a décidé la création d'un fonds d'amorçage destiné à aider les communes à mettre en place une offre d'activités périscolaires diversifiée et de qualité.

## 6.3 Dispositifs d'accompagnement pour conforter la réussite de chaque breton

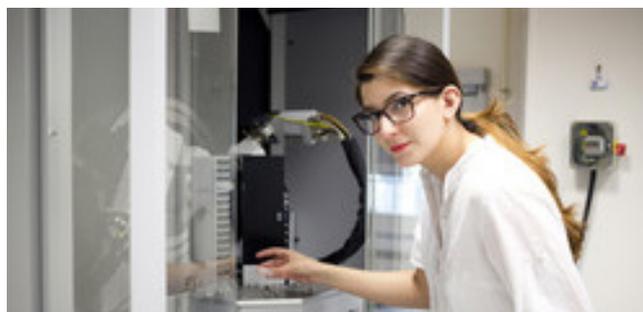
### Les dispositifs relais

- Conçus avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et les quatre conseils généraux, ils sont un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire,
- 17 dispositifs relais sont ouverts et ont accueilli environ 360 jeunes en situation de rejet de l'institution scolaire.

Zoom

Deux réseaux du programme ECLAIR (« écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ») ont été ouverts à Lorient et à Saint-Malo.

Une nouvelle carte des réseaux de l'éducation prioritaire, fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire, a été préfigurée à la rentrée 2014 dans le cadre de la refondation de l'école.



Au cours de l'année 2013-2014, 13 283 élèves de l'éducation prioritaire ont été scolarisés dans 109 écoles maternelles et élémentaires et 6403 élèves dans 19 collèges, implantés dans des quartiers urbains défavorisés et dans certaines zones rurales en Bretagne.

## 6.4 Enseignement maritime

### L'enseignement professionnel maritime

- 4 lycées professionnels en Bretagne
- 631 élèves (+2% par rapport à 2013)
- 60 places supplémentaires dans le réseau des lycées professionnels maritimes de l'ouest.
- 6563 titres de formation maritime délivrés (+9%)

Chiffres clés

Aux établissements en charge des formations initiales, s'ajoutent les centres de formation maritime dont le Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) de Concarneau qui développe une offre de formation de plus en plus étoffée et destinée à l'ensemble des métiers de la mer.

## 6.5 Enseignement agricole

Le lancement, le 17 avril 2014, du projet régional de l'enseignement agricole public, feuille de route du réseau jusqu'en 2016, contribue à la dynamique impulsée par le projet agro-écologique du ministère. Il concerne 10 établissements, 6 200 apprenants et près de 1 000 collaborateurs.

### L'enseignement technique agricole en 2014

- 18 000 élèves dans l'enseignement technique agricole, ce qui représente 30% du total des élèves dans l'enseignement technique en Bretagne (agricole + Éducation nationale).
- Baisse de 6,5% du nombre d'élèves dans les établissements publics par rapport à la rentrée 2013
- 9 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) 538 équivalents temps plein (+ 3 % par rapport à 2013) affectés aux missions relatives à l'enseignement technique agricole (hors personnel sur budget propre des établissements et personnel TOS du Conseil régional).
- Crédits 2014 : 50,4 millions € (50,5 millions € en 2013). Plus de 40 millions € sont dédiés aux subventions annuelles pour la cinquantaine d'établissements privés. 7 millions € couvrant les dépenses relatives aux bourses sur critères sociaux et au fonds social lycée.
- 82,5% de réussite aux examens

Chiffres clés

## 6.6 Enseignement supérieur et recherche

Le grand projet 3 du CPER 2007-2013 visait la mise au standard international des bâtiments universitaires, la modernisation des campus, dans le respect des principes de rationalisation des implantations et d'optimisation de l'utilisation des biens immobiliers publics, et avait également pour objectif de conforter la performance du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

En 2014, l'État a consacré une enveloppe de 6 450 000 € pour le cofinancement, avec les collectivités territoriales, de trois opérations immobilières emblématiques, inscrites au contrat de projets 2007-2014 et concernant la recherche :

### De nouveaux BTS dans l'enseignement professionnel maritime

Le premier porte sur la maintenance des systèmes électro-navals (MASEN), le second sur la pêche et la gestion de l'environnement marin (PGEM).

Ces BTS étant ouverts aux élèves issus de l'Éducation nationale, une année de maritimisation (MAN - mise à niveau) leur est dédiée : Paimpol organise celle du BTS MASEN et Étrel celle du BTS PGEM. La création de ces BTS permet aux détenteurs de BacPro maritimes une poursuite d'études complémentaire à la possibilité d'accès aux cursus de l'ENSM Ecole nationale supérieure de la Marine).

Zoom



### Le projet régional « enseigner à produire autrement »

Le projet régional « enseigner à produire autrement » 2014-2018 (PREPA), lancé le 6 juin 2014, s'inscrit dans une démarche de rassemblement des acteurs régionaux autour du projet agro-écologique, et dans le plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB).

La finalité est de développer des pédagogies différenciées et de l'innovation pédagogique, et de valoriser l'agro-écologie dans toutes les voies de formation.

Zoom

- L'Institut Brestois de Recherche en Biologie et Santé (IBRBS) : le nouveau bâtiment accueillera plus de 70 chercheurs et enseignants-chercheurs et doctorants du UBO, de l'Inserm et du CHU de Brest dans 6000 m<sup>2</sup> de bureaux, laboratoires et salles spécialisées pour la recherche,

- La Cité internationale de Brest qui associe une résidence internationale et le Centre de Mobilité Internationale de l'UeB chargé d'assurer, l'accueil et l'accompagnement des chercheurs étrangers afin de faciliter leur installation,

● La Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne (MSHB), à Rennes, qui fédère l'ensemble des structures de recherche en Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales de Bretagne. Ce bâtiment neuf de 3000 m2 permettra l'hébergement du personnel de la MSHB, avec des salles de travail, de réunions, de documentation et des bureaux.

Ces projets contribuent au rayonnement international de la région et au bon environnement de travail de la communauté académique.

En matière de logement étudiant, sur l'ensemble de la période 2007-2013, ce sont 1800 chambres universitaires qui ont été modernisées sur les sites de Lannion, Brest, Quimper et Rennes.

Concernant les équipements scientifiques, un montant de 970 K€ a été attribué en 2014 pour la finalisation du CPER 2007-2014 de la Bretagne.

Les travaux préparatoires visant à la nouvelle structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur en région et en inter région, comme la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE UBL), la fusion des universités de Rennes et la réponse à l'appel à projets «Initiative d'excellence» (Idex UBL+), ont été accompagnés par la délégation régionale à la recherche et à la technologie, placée auprès du préfet de région.



#### Focus : La fête de la science

L'édition 2014 de la Fête de la Science a été exceptionnelle par sa durée : en 23 ans, c'est la première fois qu'elle dure trois semaines.

Cette édition, qui a accueilli plus de 77 000 visiteurs dont près de 21 000 scolaires, a été organisée dans 5 Villages des Sciences à Brest, Lorient, Morlaix, Pleumeur-Bodou et Rennes.

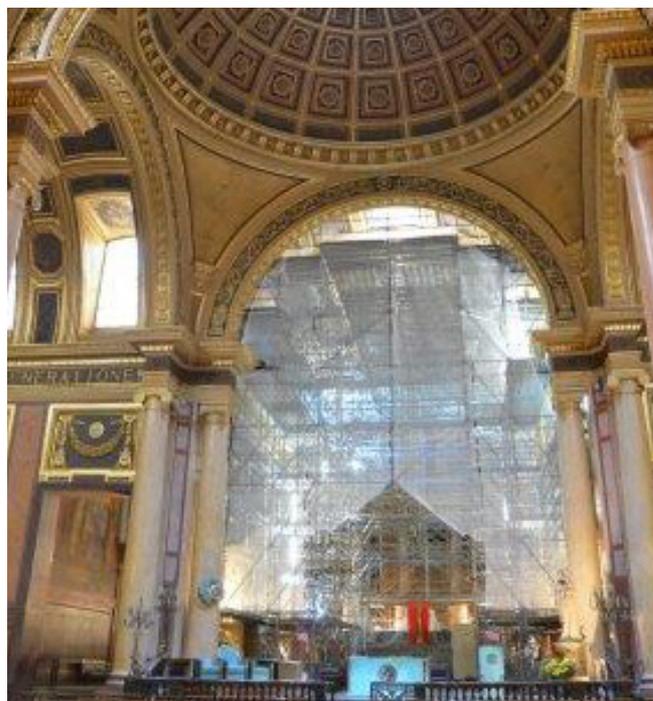
Focus

## 6.7 Culture

### L'action patrimoniale et architecturale

- + de 3000 monuments historiques protégés
- + de 11 M€ de financement apportés par l'État
- + de 350 opérations de restauration et d'entretien sur le patrimoine immobilier et mobilier.
- + de 30 M€ de travaux générés pour les entreprises du secteur

Chiffres clés



Parmi les principales opérations, sont à souligner, outre les interventions sur les monuments appartenant à l'État (cathédrales de Rennes, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc), la poursuite des chantiers du Couvent des Jacobins de Rennes, du château et des remparts de Vitré ou les travaux de toiture sur les écuries du château de Trévarez dans le Finistère.

En matière d'archéologie, le centre d'interprétation du patrimoine, Coriosolis, a ouvert à Corseul en mars 2014. Il a pour vocation de présenter les patrimoines archéologiques de l'ancienne capitale de la cité romaine et de mettre en place une structure d'accueil pour les scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

### Les opérations de diagnostics archéologiques et fouilles préventives

- 33 opérations de recherche autorisées
- 97 opérations de diagnostics archéologiques prescrites
- 29 fouilles préventives prescrites
- Achèvement de la fouille préventive au couvent des Jacobins de Rennes (centre des congrès)
- Nouvelle fouille place Saint-Germain liée à la ligne B du métro rennais qui a permis de révéler des occupations médiévales exceptionnellement conservées.

Zoom

3 nouvelles aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ont été créées en septembre 2014 portant à 63 le nombre de ZPPAUP-AVAP existantes en Bretagne. Une des opérations majeures de l'année en matière d'architecture a été l'installation de la Maison de l'architecture et des espaces de Bretagne (MAEB) à l'Hôtel de Brie à Rennes, après restauration de l'édifice, classé monument historique.

#### L'État et les musées

L'État a soutenu les projets de rénovation du Musée de Pont-Aven, de Lamballe (musée Mathurin Méheut), de Trégarvan (musée de l'école rurale inauguré le 25 septembre). Au total, en fonctionnement et investissement, 2.3 M€ ont été mobilisés en 2014 pour ces opérations.

Zoom

#### La politique de soutien au spectacle vivant

L'État soutient et finance, pour un montant de 12,5 M€ en 2014 :

- 8 structures d'envergure nationale : 2 centres dramatiques nationaux (TNB de Rennes et Théâtre de Lorient), 3 scènes nationales (Brest, Quimper et Saint-Brieuc), le centre chorégraphique national de Bretagne-Musée de la danse, le centre national des arts de la rue à Brest, le pôle national des arts du cirque à Lannion
- 26 structures d'audience régionale : 6 scènes de musiques actuelles, 4 scènes conventionnées, 16 scènes de territoires.

Un soutien a également été apporté à 64 équipes artistiques indépendantes dans le domaine du théâtre, de la danse et de la musique.

Chiffres clés

#### Le livre et le cinéma

*Protocole d'accord en matière culturelle du 5 décembre 2014 : cf « Le Pacte d'avenir, mois par mois »*

En parallèle de ce protocole, deux conventions de développement ont été signées. La première est relative à la politique du livre (aides à la librairie et à l'édition) et a été conclue avec le Centre national du livre (CNL). La seconde est relative au cinéma (aides aux festivals et associations d'animation) et a été conclue avec le Centre national du cinéma (CNC).

Cette démarche préfigure la demande de délégation de compétences en ces matières, de la part de la Région, comme l'envisage le Titre IV du Pacte, dès que le cadre juridique en sera finalisé.

Zoom

### 6.8 Actions en faveur de l'engagement des jeunes

#### Le service civique

- 538 volontaires en poste en Bretagne (effectif stable)
- 3 083 contrats d'engagement de service civique signés depuis le lancement du dispositif
- 371 organismes agréés
- 105 agréments délivrés localement (+25% en 2014)

La solidarité, la culture et les loisirs ainsi que l'éducation pour tous restent les premiers secteurs pourvoyeurs de mission de service civique et représentent à eux seuls 70% des missions. 62% des volontaires sont des femmes, 21 ans de moyenne d'âge à l'entrée dans le dispositif, 46,6% des volontaires ont un niveau d'étude inférieur ou égal au Bac, contre 41% en 2013.

Zoom



#### Allocation pour la diversité dans la fonction publique

51 jeunes aidés pour l'année universitaire 2014/2015 afin de promouvoir la diversité dans la fonction publique.

Chiffres clés

#### 6.8.1 Mobilité internationale

2014 a été l'année de lancement du nouveau programme européen de mobilité Erasmus + (2014/2020) dans la continuité du précédent « Jeunesse en action ».

51 projets ont été déposés se répartissant ainsi : 11 échanges de jeunes, 32 services volontaires européens et 8 concernant des mobilités de professionnels.

### 6.8.2 Soutien à la vie associative

Le soutien à la vie associative est un élément central des interventions de la DRJSCS de Bretagne. Il revêt 2 aspects :

- Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), cofinancé par la DRJSCS et le Conseil régional, soutient la formation des bénévoles dans les associations.

### 6.8.3 Le sport

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a fourni les moyens financiers permettant d'accompagner le mouvement sportif et de développer le sport de performance. En 2014, 5,7 M€ ont permis de soutenir plus de 1 000 comités et clubs sportifs. L'encadrement des activités sportives a été plus particulièrement encouragé, par la création de 147 emplois d'éducateurs sportifs, soutenus à hauteur de 1,1 M€.

#### L'excellence sportive en Bretagne

- 32 structures d'accès au sport de haut niveau (pôle France et pôles espoirs)
- 10 centres de formation des clubs professionnels agréés
- 611 sportifs inscrits
- 22 établissements d'accueil sport de haut niveau labellisés dans le cadre du partenariat Rectorat-DRJSCS

Chiffres clés

Les services de l'État ont assuré le suivi, l'accompagnement et le financement des plateaux techniques et centres médico-sportifs de la région, chargés de la surveillance médicale des sportifs et notamment du suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau et en filières.

Il a concerné 100 associations, 385 actions de formation, 10 000 bénévoles pour une enveloppe de 400 K€.

- Le fonds jeunesse éducation populaire (FONJEP) porte sur l'aide au financement de 212,5 postes attribués aux associations bretonnes des secteurs de la jeunesse et de la cohésion sociale, pour une enveloppe annuelle de l'ordre de 1.5 M€.

La prise en charge des sportifs de haut niveau qui arrêtent la compétition a pu être poursuivie en collaboration avec le service de médecine du sport du CHU de Rennes : consultation gratuite 1 fois par an pendant 3 ans avec examen clinique (cardiologique, biologique, diététique et psychologique).

#### La prévention et la lutte contre le dopage

- 9 agents préleveurs agréés et assermentés (dont 3 femmes)
- Contrôles mis en place pour le compte de l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) : 284 prélèvements urinaires et 21 prélèvements sanguins

Chiffres clés



#### « La jouer loyal c'est pas si bête ! »

La prévention et la lutte contre les incivilités, la violence et toutes les formes de discrimination dans le sport sont une priorité.

Dans ce cadre, le pôle Sport de la DRJSCS, la MAIF et la MGEN, avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Rennes ont lancé un concours régional de clips-vidéos sur le thème de la prévention et de la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport, intitulé : « **La jouer loyal c'est pas si bête !** »

Cette année 51 vidéo-clips ont été présentés et quatre d'entre eux primés.

Des actions de formation ont aussi été organisées pour prévenir les phénomènes de «boucs émissaires» avec la ligue Française de santé mentale.

Zoom

## **7 ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



## 7.1 Schéma régional de cohérence écologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue, le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE), co-élaboré par l'État et la Région, a été validé à l'unanimité lors du comité régional dédié du 8 septembre 2014. Ce projet a été transmis fin novembre aux collectivités territoriales pour une durée

de consultation de 3 mois, entamant ainsi la procédure devant mener à son adoption en 2015.

Le SRCE a été retenu comme support stratégique pour le CPER 2015-2020 dans son volet Transition écologique et énergétique.

## 7.2 Promotion des déplacements durables

### 7.2.1 Déploiement régional de la charte «Objectif CO<sub>2</sub> Les transporteurs s'engagent»

11 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises, soit un total de 83 signataires de la charte : 72 entreprises de transport routier de marchandises et 11 entreprises de transport interurbain de voyageurs  
plus de 6 650 véhicules  
potentiel d'économie de plus de 20 millions de litres de gasoil et de 62 000 tonnes de CO<sub>2</sub>

Chiffres clés

### 7.2.2 Transports collectifs

Le projet de téléphérique de Brest a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projets « transports collectifs publics et mobilité durable » lancé par l'État en mai 2013. Les lauréats se partageront 450 millions d'euros de subventions.

## 7.3 Innovation territoriale

### 7.3.1 Agenda 21

Sous l'égide du comité régional Agenda 21 de Bretagne, des outils pédagogiques et méthodologiques sur la gouvernance territoriale et sur l'évaluation stratégique des Agendas 21 ont été mis à disposition des acteurs.

De même, des outils de prospective territoriale ont été expérimentés avec Lorient Agglomération et les réseaux Agenda 21 bretons. Ces ateliers ont permis la co-construction



de scénarios d'avenir, traduits dans des films à base de dessins réalisés par les participants aux ateliers.

Une journée de sensibilisation aux projets territoriaux de développement durable a également été organisée en Côtes d'Armor, avec le Conseil Général et la DDTM. Axé sur la convivialité, l'échange et le partage, ce séminaire a accueilli 150 personnes, dont un tiers d'élus locaux.

### 7.3.2 Économie verte

L'État agit pour la promotion d'un nouveau modèle de développement, compétitif et respectueux des grands équilibres naturels et sociaux, celui de l'économie verte. L'objectif est de développer de nouveaux modes de consommation et de production plus sobres en ressources naturelles, pour affronter les défis environnementaux et pour offrir de nouvelles opportunités aux entreprises et créer des emplois.

Dans le cadre de la politique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces végétalisés en bord de route, la réglementation impose désormais une certification, dite «Certiphyto», de tous les intervenants impliqués dans le processus d'utilisation et de commande des produits phytosanitaires.

Signature d'une convention entre l'État et l'association CREATIV, structure d'appui au développement économique des PME bretonnes innovantes, pour la mise en œuvre du concours CRISALIDE sur le thème des éco-activités.

Zoom

Automne 2014 : importante campagne de formation de plus de 200 agents de la DIR Ouest

### 7.3.3 Démarche Écocité

Le comité de pilotage local « Ville de demain », co-présidé par le Préfet de région et le Président de Rennes Métropole, réuni à deux reprises, a notamment été consacré au suivi du projet « ViaSilva » et a validé de nouvelles actions innovantes en matière de ville durable sur le territoire de

## 7.4 Promotion du développement durable

### 9e édition des Trophées bretons du développement durable

6 lauréats ont été récompensés à l'automne 2014 (97 porteurs de projets candidats)

Un trophée supplémentaire a été décerné sur le thème de la santé, pour mettre en lumière un projet dont la mise en œuvre permet d'améliorer le bien-être dans sa globalité.



**Avril 2014** : signature d'une convention-cadre, entre la DREAL et l'Académie de Rennes, qui a pour but de contribuer à la généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans les établissements scolaires, de favoriser le partage des ressources et compétences et de développer des actions de formation.

125 000 € de crédits dédiés au partenariat associatif et au soutien de projets d'EEDD  
20 associations subventionnées

Zoom

Le programme d'investissements d'avenir (PIA), initié en 2010, devient l'élément structurant majeur de la recherche et de l'enseignement supérieur français. 8 projets lauréats ont été sélectionnés en Bretagne dans le cadre des investissements d'avenir :

- **véhicules du futur** : Dossier Cap Finistère, projet porté par la Brittany Ferries pour un système de lavage de fumées d'échappement pour un montant d'aide IA de 2,5 M €
- **déploiement d'infrastructures de recharges** : 4 Syndicats départementaux d'énergie (SDE) pour le déploiement de 100 bornes de recharges électrique et pour un montant de subvention de 5,6M €
- **énergies marines** : Dossier SEA REED pour la création d'un flotteur semi-submersible léger pour l'éolien offshore et pour une aide IA de 6 M €
- **stockage de l'énergie** : Micro STEP de Berrien pour un montant IA de 2,7 M €
- **réseaux électriques intelligents** : Dossiers SOLENN pour une aide IA de 5,3 M €.

Rennes Métropole. Lors du comité du 10 décembre, Rennes Métropole a ainsi présenté un programme important de rénovation énergétique de copropriétés (opérations exemplaires) qui a été validé en mars 2015 par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

### Espace infos énergie (EIE)

- 1 nouvel EIE inauguré à Vitré (18 EIE)
- 26 PRIS en Bretagne
- 3 ADIL, DDTM 22 et Quimper communauté pour le public ANAH
- + 32 % de personnes reçues par rapport à 2013

Chiffres clés

Dans le cadre du Plan Eco-Energie Bretagne financé au titre du CPER, des démarches pro-actives ont permis de sensibiliser les citoyens avec l'appui des Espaces Info Energie : journées d'animations, visites de sites, participation à des salons...édition de documents de sensibilisation (guides, fiches techniques, lettres d'info).

**Les grandes actions de communication, Ecowatt, Trak O' Watts**, la déclinaison des campagnes nationales en région Bretagne telles que la Fête de l'énergie, la Semaine de la Réduction des Déchets, la semaine du Développement Durable, avec la remise de 5 trophées bretons du développement durable, permettent de faire évoluer les comportements des citoyens consommateurs.

Zoom

Les services de l'État s'attachent également à former les entreprises et collectivités. Ainsi, 54 formations ont été organisées par l'ADEME au profit de 376 participants et 19 journées techniques mises en place.

L'ADEME Bretagne a poursuivi, en partenariat avec le Conseil régional, le dispositif PRAXIBAT®, outil de formation des professionnels à la maîtrise du geste pour des bâtiments sobres, efficaces et durables.

- Budget ADEME 2014 : 29.9 M€, décliné par thématique, Énergie, Déchets et Approches transversales
- 20 opérations solaires thermiques collectives
- 32 opérations Chaufferies biomasses
- 5 extensions de réseaux de chaleur sur UVED ou chaufferies bois
- 27 opérations soutenues dans le cadre du plan biogaz
- 17 projets retenus pour l'appel à projets Bâtiment Basse Consommation 2014

Chiffres clés

**Déploiement de la Redevance Incitative (RI) en Bretagne**  
Le dispositif consiste à facturer un coût du service de collecte évalué en fonction de l'utilisation par chaque usager.

Zoom

## 7.5 S'adapter au changement climatique

### La transition énergétique pour une croissance verte

L'année 2014 a été marquée par la mobilisation autour de la transition énergétique pour la croissance verte. Lors de son déplacement à Rennes en fin d'année, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a souligné la forte implication de la Bretagne dans sa mise en œuvre, du fait de l'antériorité de la prise en compte des enjeux énergétiques de la région, qui s'est traduite par une forte mobilisation autour du Pacte électrique breton et du schéma régional climat-air-énergie.

Trois appels à projets ont notamment été lancés dont l'un, « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », concerne les territoires qui souhaitent se mobiliser et s'engager dans une dynamique de transition énergétique. La DREAL, en lien avec les DDTM, a ainsi été chargée, aux côtés de l'ADEME et de la Région, d'informer les collectivités puis d'analyser leurs projets avant de passer à une seconde phase de constitution d'un dossier plus étayé.

Zoom

## 7.6 Aménager durablement le territoire

### 7.6.1 Aménagement et urbanisme durable

#### 7.6.1.1 Gestion économe du foncier

**18 juin à Saint-Brieuc** : 3e colloque foncier organisé par les services de l'État, de la Région et de l'Établissement public foncier (EPF), dans le cadre du salon des Écoterritoriales

La charte foncière en Bretagne compte aujourd'hui 135 signataires. Le 3e colloque foncier a permis de présenter les outils à la disposition des collectivités pour les aider à bâtir une véritable stratégie foncière.

Un observatoire régional du foncier a été créé en 2014. Piloté par la DREAL, il associe la DRAAF et les DDTM,

#### 7.6.1.2 Écoquartiers

**7 octobre à Rennes, 19 novembre à Brest**

4e Rencontres régionales écoquartiers en Bretagne

À cette occasion, l'État a annoncé la poursuite de la labellisation écoquartier qui monte en puissance sur tout le territoire et présenté deux études pilotées par le réseau régional sur la vie quotidienne dans les écoquartiers et le panorama des acteurs clés de l'aménagement durable en Bretagne.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le pacte électrique breton constituent, dans leur dimension « maîtrise de l'énergie » et « développement des énergies renouvelables », un engagement de la Bretagne vers une économie bas carbone.

Du fait de la fragilité de sa situation électrique, un enjeu fort de la politique énergétique en Bretagne est également d'augmenter les moyens de production tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces objectifs seront atteints principalement par le développement et la diversification de l'offre énergétique via la promotion des énergies renouvelables. Plusieurs projets à enjeux y concourent, à l'image de l'éolien off-shore en baie de Saint-Brieuc, de la liaison souterraine 225kV Lorient-Saint-Brieuc, de la centrale à cycle combiné gaz et de ses raccordements aux réseaux électriques et gaz, ou encore du renforcement gaz Bretagne Sud.

Par ailleurs, dans le cadre de la planification du développement des énergies marines au sein de la Conférence Régionale Mer et Littoral, l'État a notamment travaillé à déterminer une zone propice en vue de l'implantation d'une ferme pilote sur l'éolien flottant au large de Groix.

ainsi que la Région, la SAFER, l'EPF, les agences d'urbanisme et de développement économique et des collectivités. Il vise à développer une approche commune et partagée de la mesure de la consommation foncière sur l'ensemble des territoires bretons, en s'appuyant sur les dispositifs existants.

Par ailleurs, le travail initié en 2013 sur la densité a été approfondi et s'est traduit notamment par la production d'un document de communication sur les atouts de la densité en Bretagne.



## 7.6.2 Cohésion et réduction des inégalités territoriales

### 7.6.2.1 Amélioration de l'accès aux services au public

Le déploiement dans les territoires les plus fragiles (ruraux ou urbains) d'espaces mutualisés afin d'améliorer l'offre de services au public est une priorité du volet territorial du CPER 2015-2020. L'ARS a poursuivi l'accompagnement des professionnels de santé afin de construire avec les collectivités concernées des projets de maisons de santé pluriprofessionnelles dans les zones prioritaires. La labellisation de relais ou maisons de services au public s'est

développée en Bretagne et devrait s'amplifier dans le cadre du plan national de déploiement de 1 000 MSAP d'ici 2017, regroupant les offres des grands opérateurs (la Poste, Pôle emploi, CAF...).

Financement de l'investissement pour la construction de 8 maisons de santé en 2014  
7 maisons de services au public labellisées à fin 2014.

Chiffres clés

### 7.6.2.2 Revitalisation des centres-bourgs

L'État a accompagné les expérimentations lancées dès 2012 par l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Il a aussi mis en place, à travers un appel à manifestation d'intérêt et via le volet territorial du CPER, un dispositif visant à soutenir les villes petites et moyennes qui s'engagent dans la définition de stratégies de revitalisation.

- **23 juin 2014** : appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le ministère en charge du logement pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation de centres-bourgs
- 12 communes candidates en Bretagne  
Guingamp (22) et Louvigné du Désert (35) retenues parmi 54 communes à l'échelon national

### 7.6.2.3 Politique de la ville et renouvellement urbain

15 communes (dans 12 EPCI) sont concernées par la nouvelle politique de la ville. Des contrats de ville seront signés en 2015 au bénéfice de 32 quartiers.

En 2014, 150 000 bretons vivaient en quartier politique de la ville (ZUS et hors ZUS, tous niveaux de priorité confondus) et dans 14 CUCS. Les crédits spécifiques de l'ACSE se sont élevés à 4 165 040 €.

Le travail partenarial intense mené tout au long de 2014 débouchera, en 2015, sur la signature des contrats de ville dans les 4 départements bretons. Ils seront complétés par la création parallèle des conseils citoyens, qui inscrivent la participation des habitants au cœur de cette politique territoriale.

Ces contrats de villes illustrent le fort engagement de l'ensemble des partenaires envers les habitants de ces territoires fragilisés, pour la période 2015- 2020. Ils traduisent la solidarité locale ou nationale sur les enjeux de cohésion

#### La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (2014- 2020)

- 86 000 habitants
- 32 quartiers
- 15 communes, membres de 12 EPCI

Zoom

sociale (éducation, santé, culture,..), de cadre de vie (sécurité, transports, habitat,...), de dynamique économique et d'emploi (formation, entreprises, ...).

Les 9 conventions ANRU se sont achevées le 31/12/2013 ainsi que la convention État/Région/Anru qu'il a été nécessaire de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 afin que la Région puisse engager le solde des financements prévus. Le programme régional est aujourd'hui engagé à 99 %.

- Programme de rénovation urbaine (PRU1) : investissement global de l'ensemble des partenaires de 768M€ (dont une subvention ANRU de 190M€)
- Crédits spécifiques : 4, 3 M€, complétés par les crédits de droit commun sur l'ensemble des actions identifiées
- 12 quartiers (sur les 32 inscrits en politique de la ville) pourront bénéficier de financements supplémentaires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour la période 2015- 2024 (ANRU), notamment 25 millions pour les huit projets d'intérêt régional.

Chiffres clés

## 7.7 Habitat/ Logement

Fin 2013, lors de l'élaboration du Pacte d'avenir pour la Bretagne, l'État a mobilisé des financements pour soutenir l'activité de construction et la rénovation de logements. 6 000 logements sociaux ont été financés dans l'année, soit une hausse de 10%.

Les aides pour la rénovation des logements privés ont été augmentées de 10 M€. Cet effort budgétaire s'est poursuivi en 2014, conformément aux engagements du Pacte d'avenir pour la Bretagne. L'État a renforcé ses aides en faveur de la construction et de la rénovation de logements

afin de soutenir l'activité économique en Bretagne et de concrétiser des programmes de construction de logement social pendant 2 ans. À noter à ce propos que le financement du logement social a atteint le deuxième meilleur niveau de performance sur les 10 dernières années en 2013. Les objectifs 2014 ont été de même niveau, ce qui correspondait à 12 M€ de crédits de l'État au bénéfice de la Bretagne.

En ce qui concerne le plan de rénovation énergétique de l'habitat, la Bretagne a bénéficié de 40,1M€ de crédits de l'État en 2014 pour la rénovation de l'habitat privé, conformément à l'engagement du Pacte d'avenir.

- Appel à projets "PLAI-adaptés" : 5 opérations sélectionnées, 12 logements
- Appel à projets national « 10 000 logements accompagnés » : 2 projets retenus de 302 logements accompagnés
- 40,10 M€ de subventions consommées ANAH pour le logement privé correspondant à la rénovation de 5687 logements
- 1767 entreprises RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) fin 2014 (contre 980 en avril)
- 11,43 M€ pour le logement locatif social, les actions d'accompagnement (dont 2 appels à projets)
- 3 975 logements sociaux ont été financés (2 667 PLUS/1 308 PLAI) et 516 logements ont reçu un agrément PLS, 105 avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale et 182 décisions au cas par cas

Chiffres clés

## 7.8 Préserver et améliorer le cadre de vie

### 7.8.1 Préserver la biodiversité

#### ● Protéger les espèces

Les impacts du tracé du chantier LGV Bretagne Pays-de-la-Loire sur les écosystèmes traversés ont nécessité une prise en compte des enjeux environnementaux à chaque étape du projet afin, dans la mesure du possible, d'éviter, réduire ou à défaut, compenser ces impacts.

- 250 sites identifiés pour des mesures compensatoires sur la biodiversité
- 238 plans d'aménagement et d'orientation de gestion des sites de compensation validés

Chiffres clés

#### ● Des abeilles pour promouvoir la biodiversité

Fauche tardive, limitation de l'usage des pesticides, lutte contre les plantes invasives : en entretenant les abords du réseau routier national, la DIR Ouest prend en compte les enjeux environnementaux actuels.



En installant un rucher sur le terrain du centre d'entretien et d'intervention de Loudéac (RN 164), la DIR Ouest développe une nouvelle forme de promotion de la biodiversité.

La première récolte de miel de septembre 2014 a permis de rappeler à tous l'importance des insectes pollinisateurs et de souligner le rôle de sentinelles de l'environnement que jouent les abeilles.

Une seconde rencontre régionale sur la lutte contre l'habitat indigne, le 26 novembre 2014, a mobilisé de nombreux acteurs (collectivités, bureaux d'études, services de l'État, associations ...) et permis notamment de présenter les conséquences de la loi ALUR pour la lutte contre l'habitat indigne.

Pour répondre aux objectifs nationaux de mobilisation du foncier public en faveur du logement, l'État a établi une liste de 13 opérations de mise à disposition de terrains pour permettre une cession au profit d'opérations de logement social.

Potentiel de construction évalué à plus de 900 logements dont environ 15 % de logements sociaux

Chiffres clés

#### ● Gérer les espaces protégés

##### Création du parc naturel régional du Golfe du Morbihan

- Le parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été classé par décret le 2 octobre 2014 : il concerne 30 communes (il ne s'étend pas en mer) et est ainsi le 50e parc naturel régional de France.
- Territoires d'expérimentation par excellence, les parcs naturels régionaux portent un projet de développement durable construit et assumé par l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements, sur la base du volontariat et d'une démarche avant tout contractuelle, dont l'État est à la fois partenaire et garant.

Zoom

#### ● Natura 2000

L'implication des collectivités territoriales a été maintenue à un niveau particulièrement élevé, unique en France : 80 % des structures opératrices/animatrices, en Bretagne, sont des collectivités.

Par ailleurs, l'élaboration du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 s'est poursuivie en 2014. L'arrêté du Préfet de région portant approbation de la seconde liste des projets soumis à autorisation administrative et devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, a été signé le 1er décembre, après une longue phase de consultation.

## 7.8.2 Préserver les paysages

Le projet d'extension du site classé de la baie du Mont-Saint-Michel, a été présenté en Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives (CSSPP) en février 2014. La concertation avec les élus des collectivités concernées a débuté en septembre. La complexité du territoire, avec notamment la problématique des submersions marines et celle du périmètre de protection du monument, a conduit la ministre de l'environnement du développement durable et de l'énergie à relancer une phase de concertation

## 7.9 Organiser les déplacements

### 7.9.1 La route

#### Mise à 2x2 voies de la RN 164 - les nouveaux travaux :

- démarrage des terrassements et réalisation de chaussées à Loudéac en mai 2014,
- engagement de plusieurs marchés d'ouvrages d'art en 2014 à Saint-Méen au niveau de la jonction avec la RN 12

D'autres axes du réseau ont été concernés, avec notamment la concertation publique menée à l'automne 2014 sur les variantes d'aménagement de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie, et la définition d'un programme d'études et de travaux sur la rocade de Rennes pour le prochain CPER.

#### RN24 - mise hors d'eau de la déviation de Mordelles

La RN 24 est un axe majeur entre Rennes et le Sud Bretagne avec plus de 30 000 véhicules / jour.

Afin de pallier les crues à répétition du Meu, des travaux, pour un montant estimé de 5,8 M€, ont été engagés en 2014 pour construire cinq ouvrages de décharge sous la RN 24 au niveau de Mordelles et sous la RD 224.

Ces aménagements évacueront plus rapidement les crues lors des débordements du Meu en amont de la route nationale et préserveront le fonctionnement hydraulique des écoulements naturels en dehors de ces périodes.

Les premiers travaux en 2014 ont concerné la construction de l'ouvrage hydraulique le plus important prévu sous la route nationale.

Zoom

- Sur environ 70 km de chaussées : 22 opérations de rénovation de chaussées, 5 campagnes de purges
- Budget total consacré aux travaux : 17,4 M€

Chiffres clés

avec les acteurs locaux fin 2014.

Après l'enquête publique qui avait abouti à un avis favorable, le projet de classement des estuaires du Trieux et du Jaudy a été présenté en Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives (CSSPP) le 13 novembre 2014. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de cette commission. Le décret de classement est prévu pour la fin 2015 après présentation en Conseil d'État.



#### Des « food trucks » et des distributeurs sur les aires de repos des routes nationales, c'est répondre aux attentes des usagers !

La Direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest a lancé, fin 2014, deux appels à projets pour promouvoir l'installation de food trucks et de distributeurs de boissons et de nourriture sur des aires de repos du réseau routier national en Bretagne choisies en fonction du niveau de trafic, de la capacité d'accueil sur l'aire et de l'absence de commerces à proximité.

Cette idée originale a plusieurs objectifs :

- rendre les aires de repos plus attractives et contribuer ainsi à la sécurité routière, en incitant les automobilistes à s'arrêter quelques minutes,
- participer au développement local en jouant un rôle de « vitrine des territoires » et permettre aux usagers de recevoir de l'information touristique, de découvrir des manifestations ou animations locales...
- être acteur de l'économie locale en aidant des personnes qui voudraient créer leur entreprise.

Zoom

## 7.9.2 Le fer

**La promotion de « Bretagne à grande vitesse »** : ce projet vise à « rapprocher » l'ensemble de la Bretagne de Paris. Il se structure autour de plusieurs chantiers d'envergure qui ont connu des avancées significatives en 2014 :

- LGV Bretagne Pays-de-la-Loire : l'année a été marquée par le quasi-achèvement des travaux de génie civil (terrassements et ouvrages) et la finalisation des procédures. La phase de validation des plans d'aménagement et d'orientation de gestion des sites de compensation est achevée. La phase de mise en œuvre des mesures de compensation a commencé.
- Liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays-de-la-Loire : le débat public s'est déroulé de septembre 2014 à janvier 2015 avec 16 réunions publiques et 1 atelier. cf. rubrique « Le Pacte d'avenir, mois par mois ».
- Diffusion de la grande vitesse : les études et travaux permettant de moderniser l'exploitation du réseau structurant, d'augmenter l'offre de transports et les vitesses de circulation se sont poursuivis. Une nouvelle phase de travaux d'aménagement pour la désaturation de la gare de Rennes a été engagée.

**Les pôles d'échanges multimodaux** : le contrat de projets État-Région 2007-2013 prévoyait des travaux d'aménagement pour les principales gares bretonnes afin qu'elles deviennent de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Sept sites ont donné lieu, dans ce cadre, à la signature d'un contrat de pôle : Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix, Redon, Lorient, Quimper, Guingamp. Les études se sont poursuivies en 2014, sur les différents sites et les travaux ont été engagés sur Redon et Rennes.

**Le développement du fret ferroviaire** : le Conseil régional a adopté fin 2013 le Plan Régional d'Actions Logistiques, auquel l'État a largement participé : il comporte des propositions en faveur du développement et de l'optimisation du fret et de la logistique en Bretagne. Les études de faisabilité, techniques et économiques, se sont poursuivies en 2014 sur les projets de plates-formes de transport combiné à Vitry, Montauban de Bretagne, Guingamp, Morlaix ainsi que sur le site de La Janais à Rennes.

8

## EAU, MER ET LITTORAL



## 8.1 Préserver la ressource en eau

La qualité de l'eau constitue un enjeu majeur en Bretagne qui mobilise fortement les services de l'État en faveur de la protection et du rétablissement du bon état écologique des milieux aquatiques.

### 8.1.1 Installations classées pour la protection de l'environnement élevage

- 8 465 ICPE autorisées ou enregistrées
- 19 % du parc national : taux exceptionnel lié au fort développement de l'élevage en Bretagne (48 % des élevages français)

Chiffres clés

Cette forte concentration régionale a des incidences sur l'environnement, en particulier sur les milieux aquatiques.

### 8.1.2 Reconquérir la qualité des eaux

#### 8.1.2.1 Réponses apportées aux contentieux européens

cf. « Le Pacte d'avenir, mois par mois » : 14 mars 2015

La loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt publiée le 14 octobre 2014 rend obligatoires les déclarations des ventes d'azote par les organismes de commerce et de négoce. La première campagne régionale de déclaration des flux d'azote total en Bretagne s'est officiellement achevée le 15 janvier 2015 avec une moyenne de 82% de taux de retour, confirmant l'appropriation rapide de ce nouveau dispositif par la plus grande majorité des exploitants agricoles.

#### 8.1.2.2 Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Les huit baies ciblées par le plan algues vertes ont poursuivi la mise en œuvre en 2014 de leurs chartes de territoire respectives.

Pour certaines baies, les résultats enregistrés ont été jugés satisfaisants pour poursuivre la démarche contractuelle une année de plus. Pour d'autres, des délais supplémentaires ont été accordés afin de répondre à des situations locales particulières nécessitant des réunions de remobilisation des acteurs locaux par les préfets.

Une mission interministérielle a conduit une évaluation du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur la période 2010-2014, et plus précisément sur son volet préventif agricole. Ses conclusions et recommandations ont été rendues en juin 2015 et présentées en comité régional de suivi. L'année 2015 s'annonce donc

L'enjeu principal est l'amélioration des plans d'épandage.

Conformément aux engagements pris dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne, l'État a construit des échanges avec les représentants de la profession agricole et a lancé des travaux pour la dématérialisation des plans d'épandage, débouchant en fin d'année sur un partenariat avec Agrocampus-Ouest pour la phase «étude de faisabilité».

Les modalités réglementaires du dispositif de surveillance de l'azote total épandu viendra compléter en 2015 le corpus réglementaire du 5<sup>e</sup> PADN après une large concertation auprès des professionnels agricoles et des représentants de la société civile. Il devra contribuer à l'ambition collective de simplification administrative et réglementaire sans préjudice de l'efficacité environnementale recherchée.

comme une transition vers une nouvelle génération de plan algues vertes, qui vienne s'appuyer sur les acquis du premier plan pour mieux préciser les progrès restant encore à accomplir sur les territoires concernés.

L'année 2014 a été marquée par un phénomène d'échouage caractérisé, à l'échelle de la Bretagne, par un net retard saisonnier et par la plus faible quantité d'algues ramassées sur les plages par les collectivités depuis 2010 (environ 17 600 tonnes en 2014 à comparer aux 61 000 tonnes ramassées en 2011) sans pour autant masquer les disparités d'un secteur côtier à un autre.

Zoom

## 8.2 Mer, pêche et littoral

### Pêche - Aquaculture

- 274 dossiers,
- 6 739 722 € d'aides du fonds européen pour la pêche (FEP),
- 1 017 973 € d'aides au titre du CPER, et 2 262 220 € d'aides Etat hors CPER
- 25 arrêtés signés pour réglementer la pêche maritime et l'aquaculture marine
- 53 autorisations de pêche à caractère scientifique ou expérimental délivrées

Chiffres clés

Les démarches engagées en 2013 en matière d'encadrement réglementaire se sont poursuivies. Ainsi, pour la région Bretagne, la refonte de la réglementation de la pêche professionnelle en plongée et la révision des modalités de délivrance des autorisations de récolte d'algues de rive doit permettre de préparer au mieux le passage à un système de licences délivrées par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins.

Un important travail d'harmonisation des formulaires de demandes d'autorisation de chalutage pélagique au niveau de l'interrégion a également été réalisé, préalable à la réflexion qui doit être engagée sur la refonte de la réglementation en bande côtière.

### 8.3 Directive-cadre stratégie pour le milieu marin

La gouvernance relève, au niveau régional, de la conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), en articulation avec le conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest (CMF NAMO) à l'échelle de l'interrégion Bretagne-Pays de la Loire. La CRML s'est ainsi réunie à trois reprises en 2014 (février, juillet et novembre) pour traiter de points relatifs à la préparation des trois plans d'actions pour le milieu marin intéressant la Bretagne, à la planification des projets d'énergies marines renouvelables

(EMR), aux actions en faveur de la sécurité maritime ou encore au suivi du poids de l'économie maritime en région.

La Commission administrative de façade Nord Atlantique-Manche Ouest (CAF NAMO), coordonne par ailleurs l'élaboration du futur document stratégique de façade (DSF). Ces travaux alimentent les débats du CMF NAMO et participent au partage d'une vision stratégique et intégrée à l'échelle de la façade, conçue en lien avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML).

### 8.4 Politique intégrée mer et littoral

La gouvernance relève, au niveau régional, de la conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), en articulation avec le conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest (CMF NAMO) à l'échelle de l'interrégion Bretagne-Pays de la Loire. La CRML s'est ainsi réunie à trois reprises en 2014 (février, juillet et novembre) pour traiter de points relatifs à la préparation des trois plans d'actions pour le milieu marin intéressant la Bretagne, à la planification des projets d'énergies marines renouvelables (EMR), aux actions en faveur de la sécurité maritime ou encore au suivi du poids de l'économie maritime en région.



### 8.5 Stratégie de désignation des sites Natura 2000 au large

La Commission européenne a demandé à la France de compléter son réseau Natura 2000 en mer pour ce qui concerne la protection des oiseaux et grands mammifères et pour les habitats « récifs » profonds. Les zones identifiées sont très éloignées des côtes (plus de 200 km en moyenne), contrairement aux précédents sites Natura 2000 souvent en continuité avec la terre.

À partir d'avril 2014, les services de l'État ont entamé un cycle de présentation aux acteurs concernés de la façade NAMO (pêcheurs, câbliers, extracteurs, armateurs, associations de protection de l'environnement...) des grands secteurs identifiés au titre de ces problématiques. L'année 2015 portera sur la désignation des sites eux-mêmes.



## **9 SANTÉ - PROTECTION DES POPULATIONS - CONTRÔLES**



## 9.1 Évolution des dépenses de santé

En Bretagne, l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurances Maladie) a moins augmenté qu'au niveau national (données 2014 non connues) : +1,91 % contre +2,31 %, pour un montant de dépenses globales de plus de 9Md€.

Les missions du fonds d'intervention régional (FIR) ont connu, de 2012 à 2013, un élargissement important, conduisant à une hausse significative de la dotation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne, dotation qui

## 9.2 La santé en Bretagne

L'ARS Bretagne met en œuvre, sous la tutelle du ministère de la santé, la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Son instance délibérante, le conseil de surveillance, est présidée par le préfet de région.

Ses actions sont consultables sur le site : <http://www.ars.bretagne.sante.fr/>

Les exemples ci-dessous illustrent les actions menées en matière de santé par les différents acteurs bretons, en partenariat sur l'ensemble du territoire :

- L'accueil et l'écoute des jeunes peut se faire au sein des points d'accueil et d'écoute des jeunes (12 PAEJ, pour une contribution État de 238 831€) ou encore des Consultations Jeunes Consommateurs (25 CJC reconnues au 1er septembre 2014),
- L'égal accès aux soins constitue un droit fondamental. Un diagnostic précis de la situation en Bretagne a permis de prendre des mesures régionales ambitieuses comme, par exemple, la mise en place d'un médecin correspondant SAMU ou la modernisation du transport hélicoptéré. Par ailleurs, l'ARS et la préfecture de région ont souhaité poursuivre en 2014, le plan de développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) initié par le Commissariat général à l'égalité des territoires et arrivé à échéance en 2013.

Quatre nouveaux équipements ont été subventionnés : Louvigné du Désert (35), Louargat (22), Malestroit (56), Pont de Buis (29), pour un montant total d'investissement de près de 4.5M€. L'État est intervenu à hauteur de 1M€ soit 22%, les collectivités, maîtres d'ouvrage, intervenant à hauteur de 3M€, soit près de 70 % de l'investissement total.

À noter que le développement des MSP a été inscrit au volet territorial du nouveau CPER, pour poursuivre, avec le Conseil régional, cet effort en faveur de l'offre et de la qualité des soins au service des patients et des conditions d'exercice des professionnels de santé.

- Le Plan Régional Sport Santé Bien-Être, copiloté par l'Agence régionale de santé et la DRJSCS, a été mis en place en 2014. Les 10 règles d'or pour la pratique des APS (activités physiques et sportives) en toute sécurité

s'est stabilisée sur l'exercice 2014 : 141,9Md€ (141,5M€ en 2013).

Les interventions ont plus particulièrement concerné la promotion de la santé et la prévention, la permanence des soins et la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire, l'efficacité des structures sanitaires et médico-sociales, et le développement de la démocratie sanitaire.



ont été diffusées auprès des pharmacies, des mairies et des cabinets médicaux.

Les mesures d'urgence pour la qualité de l'air en cas de pics de pollution.

- En matière de santé publique, la qualité de l'air est une donnée essentielle. Le dispositif de gestion des épisodes de pollution a donc été reconsidéré en 2014. Il prévoit désormais une coordination par le préfet de zone de défense des procédures à mettre en œuvre et des déclenchements des mesures non seulement sur constat mais aussi sur prévision.

Premier épisode important de pollution aux particules en Bretagne en mars 2014 : outre l'information des populations par voie de presse, des mesures nouvelles, telles la recommandation de la limitation de vitesse sur les axes routiers structurants ont été affichées sur les panneaux à messages variables.

### Le développement de la télémédecine

- 6 projets retenus, après appel à projets régional, regroupant au total 23 EHPAD, 14 établissements Médecine Chirurgie Obstétrique et Soins de Suites ou de Réadaptation, 4 établissements de soins psychiatriques.
- Mobilisation d'une enveloppe totale de 700 000 euros.

Chiffres clés

### 9.3 Sécurité des ouvrages hydrauliques

La DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques (digues et barrages), pour la région Bretagne et en appui à la région Basse-Normandie.

L'année 2014 a été marquée par 4 incidents survenus sur des petits barrages nécessitant la réalisation d'inspections réactives et/ou la proposition de mesures d'urgence, par les événements tempétueux de l'hiver 2013-2014 qui ont occasionné des dégâts sur certaines digues maritimes et par l'engagement de la procédure de transfert de propriété du barrage de Rophemel (Côtes d'Armor) de l'État vers le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du bassin rennais.

#### La vidange du barrage de Guerlédan

Le barrage doit faire l'objet d'une revue régulière de sûreté. Cet entretien réglementaire peut nécessiter une vidange complète, justifiée en 2015 par la nécessité de la réfection du système d'étanchéité du parement amont, et le traitement des 2 conduits de fond (rénovation des vannes de fond et dispositif de manœuvre). L'année 2014 a été consacrée aux procédures administratives et à la concertation avec les acteurs concernés, du fait des multiples usages du barrage outre la production d'électricité (base de loisirs, production d'eau potable, gestion des crues et soutien à l'étiage du Blavet).

Zoom

### 9.4 Protection des consommateurs et équilibre du marché

Le programme régional d'enquête s'appuie sur l'analyse des enjeux régionaux, pour fixer les priorités.

Ainsi, en 2014, l'accent a été mis particulièrement sur le contrôle de l'origine bretonne des produits, les ports de plaisance, les nouveaux services offerts aux consommateurs («drive» notamment) ou encore, dans le cadre du pacte électrique breton, sur les installations photovoltaïques et éoliennes chez les particuliers, secteurs générant de nombreuses plaintes de consommateurs.

#### Réflexes Conso

Guide pratique à destination des jeunes consommateurs bretons – étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes travailleurs – pour leur assurer une bonne connaissance de leurs droits et de leurs obligations en matière de consommation.

Zoom

Du **15 juin au 15 septembre**, les services de l'État se sont mobilisés dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances, pour assurer des contrôles, essentiellement au niveau départemental, dans les domaines de la restauration, l'hébergement, la sécurité des activités sportives, le contrôle des marchés forains et des braderies ainsi que l'origine réelle des produits présentés comme bretons.

- 30 536 contrôles dans 9 337 établissements avec 1 348 prélèvements alimentaires, 454 prélèvements non alimentaires,
- 2 184 avertissements,
- 548 mesures de police administrative,
- 194 procès-verbaux,
- plus de 90 alertes ou signalements alimentaires, ayant conduit au retrait ou au rappel des produits,
- près de 460 entreprises contrôlées au titre de la première mise sur le marché compte tenu des risques particuliers pouvant être attachés à leur activité.

Chiffres clés

#### Le droit de la concurrence

**Respect du droit de la concurrence** : détection de 19 indices d'entente ( 23 en 2013), dont 20 % (chiffre stable) en matière de marchés publics. Les suites montrent la qualité des informations recueillies : 6 classements, 5 ouvertures d'enquête, 4 avertissements et 4 à l'étude.

**Surveillance des Pratiques restrictives de concurrence (PCR)** : ciblage sur des secteurs nouveaux ou à enjeux sur la région (filrière matériels agricoles, sous-traitance informatique, cosmétologie). 28 fiches (forte hausse en 2014 qui s'explique par un renforcement des contrôles demandés au plan national). 10 procédures contentieuses. Certains dossiers se traduisent par des transactions conséquentes (deux fois 100 000 € par exemple à l'encontre d'un laboratoire pharmaceutique et d'un grossiste répartiteur).

Zoom

#### Métrologie légale

- 1708 établissements contrôlés (soit 5385 instruments de mesure). 16,2% d'essais métrologiques. 9,2 % des instruments de mesures déclarés non conformes.
- 428 taximètres contrôlés,
- achat de matériaux : 11 enseignes de bricolage contrôlées,
- pesage dans le milieu médical (18 établissements de santé contrôlés)
- opération nationale septembre octobre : 139 stations-services, représentant 2186 instruments de mesure, ont été contrôlés dans ce cadre. Seul 1,5 % des instruments contrôlés étaient non conformes.
- 6 audits, 51 visites de surveillance approfondies du système qualité et 149 visites de supervision inopinées des opérateurs des organismes intervenant dans le domaine des instruments de mesure réglementés. 7000 euros de taxes collectés
- réparation des ponts bascules (poursuite de l'action nationale initiée en 2013) : 11 contrôles des 7 organismes intervenant en Bretagne. Constat globalement positif des prestations réalisées.

Chiffres clés

## 9.5 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

- 13,6 millions € (+1% par rapport à 2013). Ces crédits couvrent essentiellement des dépenses liées aux activités techniques des services (analyse en laboratoire, vétérinaire sanitaire ...) qui sont réalisées en application de la réglementation nationale et communautaire.
- inspection sanitaire des 31 abattoirs de boucherie et 58 abattoirs de volailles
- délivrance de 60 000 certificats d'export permettant de garantir la qualité sanitaire des produits destinés à l'exportation vers les pays tiers

Chiffres clés

L'une des principales actions 2014 porte sur la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments de truies gestantes, la Bretagne représentant la moitié des effectifs nationaux de porcs.

- 642 équivalents temps plein (ETP) sont affectés en 2014 (-1% par rapport à 2013) aux missions relatives à la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation,
- Mise aux normes de l'ensemble des bâtiments de truies gestantes (la Bretagne représentant la moitié



- effectifs nationaux de porcs),
- 60 000 certificats d'export signés par les services de l'État permettant de garantir la qualité sanitaire des produits destinés à l'exportation vers les pays tiers,
- Inspection sanitaire assurée par les services de l'État dans les 31 abattoirs de boucherie et 58 abattoirs de volailles.

### Une nouvelle gouvernance sanitaire

Suite aux états généraux du sanitaire de 2010, une nouvelle gouvernance sanitaire se met progressivement en place en Bretagne. Deux organismes à vocation sanitaire ont été reconnus en 2014 : le GDS Bretagne pour le domaine animal et la FREDON Bretagne pour le domaine végétal.

La délégation de la prophylaxie bovine (pour la leucose, la brucellose et

la tuberculose) est confiée au GDS Bretagne. La délégation de la santé du végétal est confiée à la FREDON Bretagne. Ces délégations ont fait l'objet d'une nouvelle formalisation en 2014, conformément aux directives nationales dans un objectif d'harmonisation. Une délégation a ensuite été signée entre ces organismes et la DRAAF.

Zoom

## 9.6 Protection des salariés

### 9.6.1 L'inspection du travail

Une réforme de l'inspection du travail a été mise en place le 1er octobre 2014. Les priorités de l'inspection du travail ont porté, en 2014, sur les risques de chutes de hauteur, le risque amiante, l'égalité professionnelle et la prévention de la pénibilité, la lutte contre le travail illégal, notamment les faux statuts et les fraudes au détachement de travailleurs étrangers.

En matière d'amélioration des conditions de travail, diverses actions ont été menées en 2014 en vue de faciliter la mise en œuvre de la réforme du 11 octobre 2013 de la réglementation relative aux travaux interdits aux jeunes. Ainsi, les travaux avec l'éducation nationale et l'enseignement agricole ont débouché sur un guide à destination des établissements de formation.

En termes de prévention et de réduction des risques professionnels, une réflexion a été menée sur l'usure professionnelle et la pénibilité dans le secteur des Travaux publics et celui des métiers de l'aide à domicile pour proposer des pistes d'actions, avec la réalisation d'un « état des lieux » de la prévention de l'usure professionnelle et l'accompagnement des entreprises dans la recherche de moyens de prévention.

- 101 agents de contrôle et 43 agents de secrétariat,
- 10 unités de contrôle,
- 1 unité de contrôle régional (URACTI) créée, spécialisée dans la lutte contre le travail illégal,
- 10 962 interventions dont 6513 visites de contrôle, 2549 enquêtes, 7190 observations écrites, 144 arrêts de chantiers, 158 mises en demeure et 249 PV,
- Prestations de services internationales (PSI) : 1207 déclarations concernant 7 837 salariés pour 386.937 jours de travail. Principales nationalités : Roumanie (51%), Pologne (17%), Bulgarie (12%), Portugal (4%), Espagne (3%), Royaume Uni (2%),
- en collaboration avec l'URACTI, une action de lutte contre le travail illégal dans le cadre des PSI a été lancée fin 2014, 25 dossiers principalement contre des entreprises de BTP et des IAA.

Chiffres clés

**16 mai 2014** : journée sur la prévention des risques professionnels dans le secteur de la pêche

4 669 « accords » de négociation collective, déposés par les entreprises, ont été enregistrés en 2014. Ils se répartissent comme suit :

- Épargne salariale : 43,1%
- Égalité professionnelle : 20,3%,
- Emploi : 15%,
- Durée du travail : 14,6%
- Rémunération : 14,5%,
- Conditions de travail : 3,4%,
- Droit syndical : 2,4%.

**20 novembre 2014** : journée sur la pénibilité

Les services de l'État ont accordé une attention particulière aux accords et plan en matière d'égalité professionnelle : 39 mises en demeure ont été réalisées aboutissant à 4 pénalités. Une journée sur l'égalité a été organisée en juin.

Sur 15 307 demandes de ruptures conventionnelles reçues pour vérification du consentement et du respect des règles, 14 076 ont été homologuées, 977 refusées et 254 déclarées non recevables.

### 9.6.2 Faisons route ensemble et la sécurité des agents en intervention sur les routes

Le 19 juin, la journée découverte des métiers organisée sur l'aire de Pont de Buis, dans le Finistère, a permis à la DIR Ouest de faire découvrir aux usagers les métiers et missions du service. Elle a aussi été l'occasion de les sensibiliser aux risques encourus par les agents en intervention sur les routes.

- 3 agents blessés
- 16 matériels percutés



## 9.7 Prévention des risques

### 9.7.1 Intempéries, risques naturels

Un peu plus de 200 événements ont impliqué les services de l'État en 2014, dont les épisodes marquants des tempêtes et inondations du début de l'année.

248 demandes communales de reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle » (contre une vingtaine en année courante) ont été reçues pour inondation par débordement de cours d'eau.

Sur le littoral, les intempéries ont engendré des dégâts importants qui ont fait l'objet d'un recensement. Un appui technique et financier a été apporté aux collectivités pour effectuer des travaux d'urgence.

Ces intempéries ont donné lieu à la réalisation d'un retour d'expérience d'une ampleur proportionnelle à celle des événements, ainsi qu'à la réalisation d'un marché de recueil de laisses de crues pour garder la mémoire de ces événements.

2014 a également été consacrée à la révision du RIC (règlement de surveillance, de prévision et de transmission



de l'information sur les crues), document définissant les niveaux de vigilance. Ce processus sera finalisé en 2015 et fera l'objet d'actions de communication auprès des acteurs concernés.

### 9.7.2 Sauvetage et assistance maritimes

- 91 pollutions ou suspicions de pollution signalées (-14% par rapport à 2013)
- 42 969 navires (-1,5%) enregistrés lors de leur passage dans le dispositif de séparation du trafic d'Ouessant et 190 situations dangereuses détectées
- 3 116 opérations de sauvetage et d'assistance (+9%) coordonnées par les CROSS, dont 57 % en Bretagne (25 personnes décédées ou disparues en Bretagne)
- 2 642 visites de sécurité sur des navires professionnels
- 99% de disponibilité des établissements de signalisation maritime
- 4 centres de sécurité des navires implantés en Bretagne
- suivi de 2 642 navires professionnels (pêche, aquaculture, commerce et plaisance professionnelle) : 56%, navires de pêche et 19%, navires de transport

Chiffres clés

### 9.7.3 Signalisation maritime

- 3 subdivisions des phares et balises
- maintenance des 2 300 établissements de signalisation maritime, dont une cinquantaine de phares

Chiffres clés

Les établissements de signalisation maritime de Bretagne et en particulier du Finistère ont particulièrement souffert des tempêtes successives de l'hiver 2013-2014. Le phare de la Jument (Ouessant) a subi des dégradations importantes (maçonnerie emportée et débordement de la cuve de mercure). L'État s'est mobilisé tout au long de l'année pour remettre en état et en service les ouvrages endommagés.

## 9.8 Contrôles

### 9.8.1 Contrôle de l'autorité d'audit

Ces contrôles relèvent de la responsabilité de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) et sont réalisés, sous son autorité, par le bureau des contrôles et du contentieux Europe de la Préfecture de région, indépendant de l'autorité de gestion. Ils portent sur les dépenses déclarées à la Commission au cours de l'année N-1.

Leurs résultats constituent un des éléments sur lesquels se fonde la CICC pour émettre son avis annuel sur le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle.

Pour l'année 2014, 9 opérations ont été inscrites au plan de contrôle au titre du FEDER. Les dépenses correspondantes, d'un montant de 32 414 713,17 €, ont fait l'objet d'un appel de fonds à la Commission européenne en 2013.

Axe	N° Présage	Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Dépenses contrôlées (€)
2	32 635	Vigisat	Institut Mines Télécom.Bretagne	515 739,12
2	33 760	Développement de nouveaux outils de fromagerie expérimentale à Rennes	ACTALIA (ex ACTILAIT)	93 091,20
4	34 559	Réhabilitation thermique de 566 logements - Kergoat - Brest	Brest Métropole Habitat	4 079 707,91
2	34 968	Performance Bretagne Ressources Humaines . Plus 2011	Chambre de Commerce et d'Industrie Région Bretagne	244 155,42
2	37 292	Environnement durable - Plate forme ICP MS - Spectrogaz	Université de Rennes 1	650 000
1	37 751	RB TF1 REA Fer	Réseau ferré de France	11 687 466,42
1	38 081	Achat et réhabilitation de l'ancien presbytère de Plonéis afin d'y créer 5 logements locatifs sociaux pour des personnes en grande précarité	Foncière d'Habitat et Humanisme	282 888,72
2	39 010	Construction et exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit	Conseil Général du Finistère	12 506 911,00
2	37 339	Modernisation des équipements pédagogiques Site de Rennes (2ème tranche)	Université de Rennes 1	2 344 753,24

7 rapports définitifs ont été notifiés, dont 3 présentent des dépenses inéligibles pour un montant global de 295 482,52 €, soit un montant FEDER de 53 073,68 €.

Les dépenses inéligibles proviennent de trois typologies de problèmes :

- non-respect des marchés publics,
- justification insuffisante de dépenses internes,
- non justification sur le taux de TVA effectivement supporté par l'un des bénéficiaires.

Comme en 2013, du point de vue de la piste d'audit, les constats suivants ont été effectués :

### 9.8.2 Contrôle de la formation professionnelle

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale réforme en profondeur les circuits de financement avec un impact important sur les organismes de formation professionnelle et sur les bénéficiaires de la taxe d'apprentissage.

- respect des règles de la commande publique : vérification souvent incomplète et déficit de documentation des fiches de contrôle.
- régimes d'aides : l'analyse concernant l'application ou non d'un régime d'aide n'est pas menée systématiquement lors de l'instruction.
- concernant enfin les dépenses internes présentées par certains bénéficiaires, la présentation des justificatifs n'est pas suffisamment rigoureuse au regard des règles d'éligibilité des dépenses.

### Enregistrement des prestataires de formation professionnelle continue :

- 510 enregistrements nouveaux, soit 3000 organismes en Bretagne
- près de 195 refus

Chiffres clés

### 9.8.3 Contrôle des pêches maritimes

Le contrôle des pêches maritimes à terre et en mer repose sur la coordination de plusieurs administrations régionales (Marine nationale, gendarmerie nationale et gendarmerie maritime, douanes, affaires maritimes...), mais également départementales, via des comités départementaux opérationnels qui se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année 2014.

- 15 millions de positions VMS (système de surveillance des navires par satellite) de navires français et étrangers reçues pour l'ensemble de la France par le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) basé au CROSS Étel,
- 7 415 préavis de débarquement des produits de la pêche reçus par le CNSP pour l'ensemble de la France,
- 1 460 contrôles en mer pour l'ensemble de la DIRM NAMO,
- 1 105 contrôles au débarquement mer pour l'ensemble de la DIRM NAMO.

Chiffres clés



### 9.8.4 Contrôle des transports

La Bretagne a été choisie comme région expérimentale pour le suivi et l'accompagnement des entreprises du transport routier. À ce titre, un travail a été mené avec les acteurs institutionnels et les partenaires sociaux afin d'améliorer la connaissance de l'ensemble des dispositifs existants de soutien aux entreprises de transports.

Lors des contrôles sur route, de plus en plus de fraudes complexes au chronotachygraphe mettant en jeu la sécurité du conducteur et des usagers de la route sont constatées. Ce type de fraude, ainsi que celle à la réglementation du cabotage, créent des conditions de concurrence déloyale entre transporteurs.

Afin d'équilibrer la répartition des points de contrôle sur le territoire, une nouvelle aire de contrôle a été mise en service à l'été dans le Finistère, sur la RN 165, au niveau de la commune de Briec de l'Odet.

- 5 200 véhicules contrôlés sur route et 84 entreprises contrôlées,
- 2019 véhicules réceptionnés à titre isolé, dont 324 complexes et 62 réceptions par type prononcées.

Chiffres clés

### 9.8.5 Contrôle douaniers

La régionalisation de la supervision des contrôles douaniers, au sein de la direction régionale à Rennes, a été étendue en 2014 au bureau de Lorient.

Les effectifs des services douaniers implantés en Bretagne s'élèvent à 398 en ETP et 414 en réels (- 2,8%).



- **2 261 affaires contentieuses (2 562 en 2013), dont :**
  - 1 965 affaires en matière « purement » douane (part « contrebande » 48 % : stupéfiants : 64 % et contrefaçons : 25 % ; les autres affaires portent essentiellement sur les tabacs et cigarettes : 11 %)
  - 200 affaires pour le compte d'autres administrations : travail illégal, transports, immigration, normes sanitaires...
  - 96 dossiers portant sur les contributions indirectes
- **La fraude dite « commerciale » :** protection du commerce extérieur, infractions liées au dédouanement, contrôles PAC, fiscalité sur l'énergie et l'environnement... représente 52 % de l'activité
- **Montant des pénalités infligées suite à transactions et des amendes suite à jugements :**
  - par transactions : 193 185 €
  - par jugements : 7 311 953 €
- **saisies de stupéfiants : 438 558 €**
- **84 743 articles de contrefaçons saisis**
- **immigration :** 17 étrangers en situation irrégulière découverts sur les points de passage frontière ou lors de contrôles douaniers sur la route ; 1 refus d'admission à l'entrée en France a été notifié aux points de passage frontière.

Chiffres clés



Deux saisies significatives de stupéfiants, portant sur des drogues dites drogues dures, ont été réalisées à l'embarquement du ferry à Roscoff et en contrôle routier sur l'A81 au péage de la Gravelle.

Le trafic de contrefaçon concerne essentiellement des articles de divertissement et de mode, du textile et de la chaussure (Exemples d'affaires significatives réalisées : saisie à Quimper de 9 340 bracelets ; saisie à Saint-Malo de 5 996 stylos).

#### 16 janvier 2014 : Le 1000ème certificat d'Opérateur Économique Agréé (OEA) délivré à une entreprise bretonne, FIT, entreprise de négoce de produits laitiers installée à Rennes

Ce label de qualité est proposé aux opérateurs de l'Union européenne dans le cadre du processus de sécurisation des flux commerciaux internationaux engagé à la fin de la décennie 2000, en réponse aux attentats commis en 2001 aux États-Unis.

Il est accordé aux opérateurs jugés les plus fiables en termes de sécurité de la chaîne logistique, de solvabilité financière, de respect de la réglementation et des procédures douanières.

Il leur ouvre accès aux simplifications et facilitations douanières (notamment le dédouanement dans leurs propres locaux, un allègement des contrôles douaniers, une dispense de caution pour le report du paiement des droits et taxes).

Cette certification est reconnue par les pays avec lesquels l'Union européenne a signé des accords de reconnaissance mutuelle.

Le statut OEA contribue ainsi à la fluidité des opérations internationales, à la baisse du coût des formalités douanières à l'importation et à l'exportation et à la compétitivité des opérateurs.

Trois certificats distincts, répondant à des critères différents, peuvent être délivrés : le certificat «simplifications douanières», le certificat «sûreté et sécurité», et le certificat intégral qui cumule les caractéristiques des deux précédents.

C'est ce dernier qui a été remis à la société FIT.

Zoom

#### 9.8.6 Contrôle dans les domaines de la jeunesse et des sports

Deux principales priorités en 2014 : la protection des usagers et notamment des mineurs, et les structures bénéficiaires de financements publics.

- Établissements et éducateurs d'activités physiques et sportives : 352 contrôles,
- Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : 348 contrôles et évaluations,
- Prévention des risques de maltraitance : 2 inspections dans les établissements sociaux et médico-sociaux et 1 au titre du contrôle général du fonctionnement des établissements et services,
- Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) : 8 inspections,
- Autres : 69 organismes contrôlés (dont association « adulte relais », et accueil service civique).

Chiffres clés

Le nombre de contrôles effectués apparaît constant entre 2013 et 2014.

#### 9.8.7 Contrôle des exploitations agricoles

Les services de l'État ont réalisé, en 2014, 12 193 contrôles en exploitation agricole, portant en priorité sur le respect des règles sanitaires en élevage et en cultures, l'éligibilité aux aides, le respect des critères de conditionnalité et l'environnement.

Suite à la saisine du Ministre de l'agriculture le 24 septembre 2014, le Préfet de région a coordonné la rédaction d'un rapport sur les contrôles en exploitation agricole, après une phase de concertation approfondie dans les quatre départements bretons auprès des agriculteurs, des contrôleurs et des représentants de la société civile.

Le rapport, remis le 30 janvier 2015, cible 9 propositions opérationnelles dans l'optique de rendre les contrôles à la fois plus efficaces et plus acceptables.

10

## SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENVERS LES POPULATIONS FRAGILES

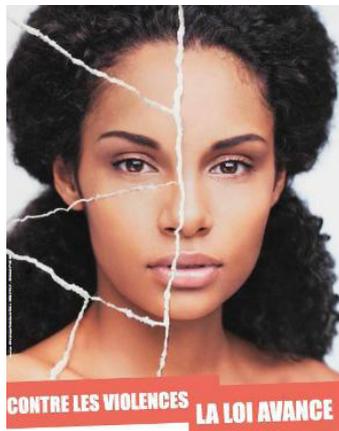


## 10.1 Égalité entre les femmes et les hommes

Au nombre des actions que mène l'État dans le cadre de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, figure notamment la déclinaison, en région, du 4<sup>e</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Observatoire sur les statistiques « violences faites aux femmes » : plus de 5 700 fiches ont été collectées par les partenaires inscrits dans la démarche de recueil.

Chiffres clés



Par ailleurs, l'État agréé et contribue au financement des 4 CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes et des familles), associations chargées de promouvoir les droits des femmes. Les femmes (et les hommes) peuvent ainsi bénéficier d'informations gratuites et anonymes sur leurs droits et recevoir une réponse globale à leur problème.



En matière d'égalité professionnelle, le partenariat étroit avec la DIRECCTE, le Conseil régional, le rectorat, Pôle emploi, les collectivités territoriales, les maisons de l'emploi, les missions locales, les branches professionnelles, a permis de mener à bien des actions autour de thématiques telles que l'élargissement des choix professionnels, l'entrepreneuriat féminin, la place des femmes dans le secteur culturel en Bretagne, la sensibilisation et la formation aux fondamentaux de l'égalité...

### Métiers en tous genres

L'objectif de cette seconde édition de Métiers en Tous Genres, qui s'est déroulée du 4 au 12 décembre en Bretagne, est de démontrer que les métiers n'ont pas de sexe et que les femmes peuvent s'épanouir dans les filières à dominante masculine, tout comme les hommes sont attendus dans les secteurs très féminisés. Plus de 200 professionnels, femmes et hommes, se sont mobilisés sur les 11 Pôles professionnels pour offrir aux 2 000 scolaires et 2 000 demandeurs d'emploi présents des témoignages, des démonstrations professionnelles, des animations, des courts métrages, des ateliers, des tables rondes, des quizz...

Zoom

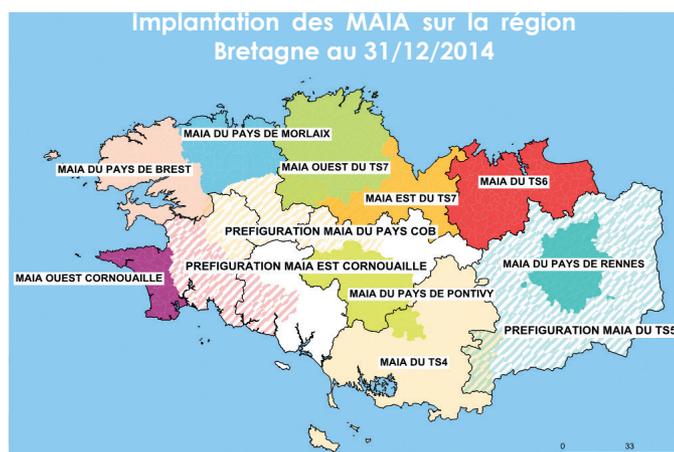
### L'accueil des femmes en Bretagne

- Une délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
  - Une chargée de mission droit des femmes par département,
  - 25 269 demandes d'information exprimées par des femmes,
  - 9 031 femmes informées individuellement (86 % du public),
  - 7 179 femmes participent à des informations collectives,
  - 1 722 femmes suivies spécifiquement sur des thématiques précises :
- 36 % sur des questions liées à l'emploi
  - 24 % sur les problématiques de violences
  - 17 % sur le juridique
  - 10 % sur les aspects santé vie relationnelle
  - 3 800 jeunes sensibilisés à l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes,
  - 5 accueils de jour dédiés aux femmes victimes de violences au sein du couple ont été financés en 2014 : CIDFF Brest, Steredenn Dinan, ADALEA St Briec, ASFAD Rennes et CIDFF Vannes.

Chiffres clés

## 10.2 Personnes âgées

Les Méthodes d'Actions pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) sont un maillon structurant de l'animation territoriale et de la politique départementale dans une stratégie de territoire.



### Porteur MAIA

- Association de gestion de la MAIA du TSS
- Association inter CLIC du pays de Rennes
- Association Ti-Liann Saint-Briec
- Association Ti-Liann Trégor-Goëlo/Guingamp
- Cap Sizun Prévention Sénior
- Conseil Général du Morbihan
- GCSMS du pays de Morlaix
- Pondi CLIC
- Réseau gérontologique brestois
- Cap Sizun Prévention Sénior en préfiguration
- Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en préfiguration
- Pays de COB (22/29) en préfiguration

- 2 MAIA supplémentaires au 31 décembre 2014 (en plus des 7 MAIA existantes)
- financement 2014 des MAIA : 2.916.500 euros
- 20 Equivalents temps plein pour la gestion de cas en 2014
- augmentation de 153% des personnes entrées en gestion de cas par rapport à 2012

Chiffres clés

## 10.3 Personnes en situation de handicap

### 10.3.1 Lancement de Handi-Pacte Bretagne

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) conduit depuis 2006, une politique incitative au service des projets des employeurs des trois fonctions publiques en mobilisant des moyens et des financements diversifiés.

Chaque région est désormais dotée de l'outil Handi-Pacte, outil d'animation et de développement des partenariats pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique régionale d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce Pacte Territorial pour l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques couvre les objectifs suivants :

- Concentrer l'expression des besoins des employeurs des fonctions publiques vis-à-vis de la politique d'insertion des agents handicapés,
- Développer la qualification des acteurs publics sur ce sujet, Aider les employeurs à mieux agir sur le maintien dans l'emploi,
- Développer des ressources partagées au niveau régional, notamment par la mise en place d'une plate-forme collaborative.

Le lancement officiel de Handi-Pacte Bretagne a eu lieu le 22 septembre sous l'égide du préfet de région en présence d'une trentaine d'élus et d'autorités administratives.

### 10.3.2 Scolarisation des élèves en situation de handicap

- 15 431 élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé, ou dans une unité d'enseignement d'un établissement médico-social ou hospitalier.
- + 4,08 % de scolarisation par rapport à l'année 2013
- 1 909 élèves aidés par 666 auxiliaires de vie scolaire, 215 assistants de

- scolarisation et 1 202 contrats aidés
- 169 CLIS (classes d'intégration scolaire) dans le premier degré et
- 112 ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans le second degré scolarisent 3 522 élèves porteurs de handicap

Chiffres clés

## 10.4 Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le comité régional de suivi du plan a été installé le 1er Juillet 2014.

- Crédits hébergement d'urgence : 2 430 541€
- 18,660M€ : fonctionnement de 28 CHRS regroupant 1208 places d'hébergement
- Transformation de 75 places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS (9 opérateurs)
- Aide alimentaire : 48 250€, 61 structures habilitées
- Qualification en travail social : 104 000€

Chiffres clés

**La démarche d'élaboration des diagnostics départementaux dits « à 360° »** vise une approche globale des situations à prendre en charge (de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement) et des solutions existantes sur chaque territoire. A titre d'exemple seront ainsi précisés le contexte socio économique du département et sa situation au regard de l'habitat (état du parc et tensions constatées).

## 10.5 Protection juridique des majeurs

Les travaux d'élaboration du second schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ont commencé au second semestre 2014.

- 97 services et structures, plus de 26 300 mesures, dont :
- 12 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et 5 services délégués aux prestations familiales
- 48 mandataires individuels agréés et 32 préposés d'établissement
- 25 611 mesures de protection juridique pour les majeurs et 693 mesures d'aide à la gestion du budget familial
- 15,3 M€ en 2014 : services mandataires (14,6M€) et mandataires individuels (0,7 M€)

Chiffres clés

## 10.6 Déclinaison régionale du 3<sup>ème</sup> plan national Autisme

**Juillet** : publication du plan d'actions régional Autisme  
**Décembre** : installation du comité de suivi du plan regroupant l'ARS, les Conseils généraux, le rectorat et le Centre Ressources Autisme (CRA). Un objectif : assurer le suivi de la mise en œuvre du plan et la préparation du CTRA.

La réflexion sur l'autisme, reconnu comme un handicap, a été intégrée à la thématique transversale « Santé Mentale ».

Elaboré dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs du champ de l'autisme, le plan régional d'action Autisme est structuré autour de 5 axes stratégiques : l'identification d'une gouvernance forte, la participation des usagers et leurs familles, le renforcement du dépistage précoce et la réalisation des diagnostics, l'amélioration des accompagnements tout au long du parcours des personnes avec TED, et la formation de l'ensemble des acteurs.

Ce Plan retient le principe d'une offre graduée et de proximité, et polyvalente afin de permettre aux parents et aux familles d'avoir le choix de l'établissement ou du service d'accompagnement.

A cet égard, L'ARS Bretagne a élaboré un schéma cible d'une offre d'accompagnement adapté pour personnes avec TED afin de proposer un panel de réponses. La création d'unité d'enseignement en maternelle est un axe fort du plan. La première unité a pu être installée en Ile-et-Vilaine à la rentrée de septembre 2014, gérée par le SESSAD spécialisé TED du CHGR.

Dans le cadre de ces orientations, des moyens conséquents seront consacrés aux créations, extensions, transformations de places d'établissements et services (enfants et adultes).



SESSAD		Camsp/ Cmpp	MAS/FAM/SAMSAH		Accueil temporaire		Renforcement ESMS	TOTAL
Montant	Nb de places	Montant	Montant	Nb de places	Montant	Nb de places	Montant	
1 280 413 €	43	898 623 €	3 440 277 €	75	702 727 €	18	2 013 983 €	8 336 024 €

L'action régionale est conduite en lien avec le Centre Ressources Autisme, opérateur incontournable, qui doit être un lieu ressources, en capacité de développer et d'animer un réseau régional de professionnels concernés par l'autisme, d'informer, de sensibiliser et former les différents acteurs.

Formations spécifiques à l'autisme : 17 dossiers retenus, après appel à candidatures, 30 actions de formation suivies par 760 professionnels

## 10.7 Services pénitentiaires

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) du grand ouest comprend les régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de Loire.

- 7 établissements pénitentiaires
- 4 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- + 4,1 % de personnes écrouées
- 5,3 % de la population carcérale composée de femmes
- taux d'occupation de 131 % sur les maisons d'arrêts de l'inter région
- 19 % des condamnés le sont pour une peine inférieure à 6 mois.
- 8 044 mesures de milieu ouvert
- 6,7 % des personnes détenues accueillies en situation d'illettrisme grave
- 30 % : taux de scolarisation en détention

Chiffres clés



Évolution de la population pénale écrouée						
	Évolution sur la région Bretagne			Évolution sur l'interrégion		
	Moyenne 2013	Moyenne 2014	Écart	Moyenne 2013	Moyenne 2014	Écart
Population pénale écrouée	2 542	2 647	4,1%	7 139	7 252	1,6%
dont condamnés	1 916	1 989	3,8%	5 726	5 751	0,4%
dont prévenus	626	658	5,1%	1 413	1 501	6,2%

Depuis quelques années, le développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération constitue un axe fort de la politique pénitentiaire. Le taux d'aménagement des peines (sur la population pénale condamnée) en Bretagne est de 29,4 % (26,9 % en 2013), le placement sous surveillance électronique (PSE) étant en constante progression.

### La lutte contre les comportements auto et hétéro agressifs

2014 se caractérise par la relative stabilité des violences entre personnes détenues et la stabilité des agressions physiques contre les personnels pénitentiaires. Le nombre des suicides est en diminution (9 en 2014 – dont 2 en Bretagne – 11 en 2012 et 2013).

Des commissions pluridisciplinaires uniques sont mises en place dans les établissements pénitentiaires de l'interrégion. A cette occasion, une surveillance spécifique peut être décidée pour une personne détenue repérée. En cas de crise suicidaire, un placement en cellule de protection d'urgence peut être programmé.

Deux mesures ont également fait l'objet d'une expérimentation en 2014 sur le Grand-Ouest : l'utilisation de cutters de sécurité (par les personnels lors de pendaïson) et les co-détenus de soutien, accompagnés par la Croix-Rouge française.

Focus

Une politique active de partenariats institutionnels et associatifs est développée. Ainsi, en matière culturelle et sportive, plusieurs projets régionaux ont été mis en place sur la Bretagne en 2014 : autour des arts du cirque (porté acrobatique et jonglage), en association avec les moniteurs de sport avec le « Carré Magique »\*...

### Culture-Justice

La DRAC a financé 26 projets en direction des personnes majeures sous main de justice dans les 7 établissements pénitentiaires bretons. Un projet d'envergure régionale : « arts de la piste en milieu pénitentiaire » porté par le « Carré Magique »\*, pôle régional des arts du cirque. Elle s'est également engagée en faveur des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (4 actions aidées) dans le cadre d'une convention signée en avril 2014 avec les services de la DIRPJJ.

Zoom

La lutte contre l'illettrisme demeure aussi un enjeu majeur en détention. En 2014, il a également été fait le choix d'investir en matière immobilière afin d'améliorer les possibilités de travail pénitentiaire en Bretagne.

Mesure d'aménagement de peine			
Types d'aménagement de peine en Bretagne	Moyenne 2013	Moyenne 2014	Écart
Semi-Liberté	45	45	-0,3%
Placements extérieurs	47	58	23,3%
PSE - Placements sous surveillance électronique	424	481	3,8%
Population condamnée	1 916	1 989	3,8%
Taux d'ADP	26,9%	29,4%	33%



## **11** L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT



2014 a été marqué par la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement des administrations déconcentrées dans un double contexte :

- réfaction de la ressource budgétaire
- poursuite des actions de modernisation de l'action publique

## 11.1 Ressources humaines de l'État

Dans le périmètre de l'« **Administration Territoriale de l'Etat (ATE)** », la cartographie des effectifs physiques fait apparaître les évolutions suivantes depuis 2011 (en plafonds d'emplois) :

01/01/2011	01/01/2011	01/01/2011	01/01/2011
5 943	5 837	5 754	5 534

Répartition des ETP par type de service :

DDI	PREFECTURE	DR	Total Région
2 369,7	1 021,9	1 298,26	4 689,86

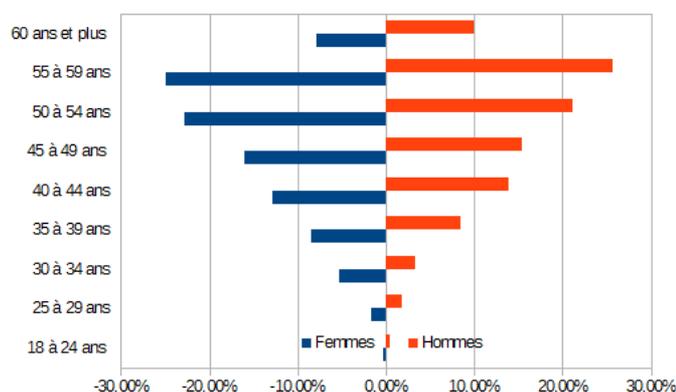
- Nombre d'agents de plus de 60 ans : 410 agents
- Nombre d'agents de moins de 30 ans : 100 agents
- Les départs 2014 et leurs motifs : 189 départs en retraite, 19 détachements, 5 disponibilités, 93 mutations.

Répartition des ETP par catégorie :

A	B	C	OPA	Total Région
1 094,68	1 988,7	1 605,48	1	4 689,86

Age moyen :

DDI	PREFECTURE	DR	Total Région
49,7	50,2	48,4	49,4



### Le comité des employeurs publics de Bretagne

L'installation du premier comité des employeurs publics de Bretagne a eu lieu le 22 septembre 2014 à la préfecture de région et a permis de réunir une quarantaine d'élus et de directeurs d'administration représentant les trois fonctions publiques bretonnes.

Cette réunion a été l'occasion pour le Préfet de région de rappeler l'importance de redoubler d'efforts pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

La charte des employeurs publics a été signée à cette occasion par une vingtaine de décideurs. Elle traduit la conviction qu'au-delà des efforts individuels, l'engagement collectif permettra de trouver de nouvelles réponses. Cette charte est ouverte à d'autres signataires.

À noter que 6738 agents handicapés travaillent dans les 3 fonctions publiques en Bretagne, soit un taux d'emploi de 5,90 % (la norme légale étant à 6%). Dans la fonction publique d'Etat, le taux est de 4,43 % avec 22

Zoom

## 11.2 Prévention des risques psychosociaux

Le terme RPS désigne un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale mais aussi physique des travailleurs. Ils peuvent se manifester sous diverses formes : stress au travail mais aussi sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités, agressions physiques ou verbales, violences, etc.

Un accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013, obligeant chaque employeur public à élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015.

Ces plans d'action reposeront sur une phase de diagnostic associant les agents.

En 2014 la PFRH a uniquement présenté en pré car la circulaire de la direction générale de la fonction publique relative à ce sujet. Pour info, en 2015, un comité d'animation s'est réuni en janvier et un réseau d'appui opérationnel sera constitué au mois de juin. Les RPS sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

### 11.3 Développement durable

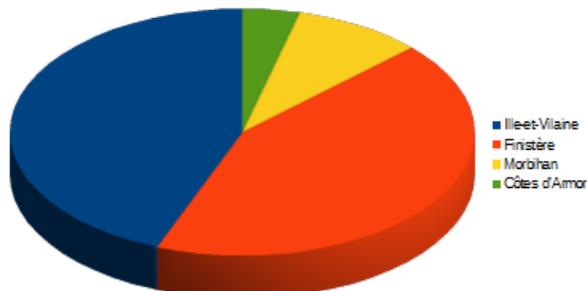
Outre les actions menées dans le cadre des plans administration exemplaire, un chiffre mérite d'être cité : 15 véhicules hybrides ont été achetés par les DDI en 2014 (idem 2013) dans le cadre du renouvellement du parc automobile.

### 11.4 Mission achats

La mission régionale des achats de l'État (MRA) de Bretagne, relais local du Service des Achats de l'Etat et placée auprès du Préfet de région, a pour rôle d'accompagner le Préfet de région dans sa mission de mutualisation des achats des services de l'État en région.

Son rôle est triple :

- contribuer à la mutualisation, au recueil et à l'expression des besoins,
- suivre l'exécution des marchés et assurer le rôle d'opérateur de marchés pour les marchés régionaux.







*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région Bretagne

Directeur de la publication:  
Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne

Directrice de la rédaction:  
Cécile GUYADER

Rédactrices:  
Brigitte SCHOEN & Michelle BEC

Maquette:  
Lalaina ANDRIAMASY & Lisa ROLLAND

Crédits photos:  
Service régional de la communication interministérielle  
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social  
Ministère de la Justice  
Ministère de la Défense  
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère de la des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes  
Direction Interdépartementale des Routes Ouest  
Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Agence Régionale de Santé Bretagne





Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne 2014

Document réalisé par le secrétariat général pour les Affaires Régionales de l'État avec le concours des services régionaux de l'État en Bretagne

Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
3 avenue de la Préfecture - 35 026 Rennes Cedex 9  
0821 80 30 35 - [www.bretagne.gouv.fr](http://www.bretagne.gouv.fr)







@Bretagnegouv



Préfet de Bretagne et  
d'Ille-et-Vialine

[www.bretagne.gouv.fr](http://www.bretagne.gouv.fr)

2014